MAIRIE DE PARIS



Direction Générale des Services

P.V. N°8 XV 2013

CONSEIL DU 15 ARRONDISSEMENT

LUNDI 4 NOVEMBRE 2013

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs: Philippe Goujon, Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Douceré, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Florence Hatey-Marschal, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Géraldine Poirault-Gauvin, Véronique Sandoval, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs: Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque - pouvoir à Françoise Malassis, Agnès Evren de Fressenel - pouvoir à Jacqueline Malherbe, Valérie Giovannucci - pouvoir à Anne-Charlotte Buffeteau, Corinne Lucas - pouvoir à Jean-Raymond Delmas, Marie-Hélène Piétranico - pouvoir à Gilles Alayrac.

Sont absents:

Mesdames et Messieurs : Catherine Bessis, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Gérard Sarracani. 1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Anne-Charlotte Buffeteau, présente, et M. Baghdad. À l'ordre du jour l'examen de l'état spécial. La parole est au rapporteur. M. Courtois.

2. XV2013168 Adoption du budget primitif 2014 de l'Etat Spécial du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire: M. Courtois.

M. Courtois: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord rappeler que le total des crédits alloués au $15^{\grave{e}me}$ arrondissement de Paris en 2014, pour le budget primitif de l'état spécial, s'élève à 11 231 930 € contre 11 039 185 € en 2013, soit une hausse de 1,7 %. Cette augmentation est donc deux fois moins élevée que celle de 2013 qui était de 3.85 %. La dotation de l'animation locale, quant à elle, s'élève à 964 469 € contre 1 013 643 en 2013, et la dotation de gestion locale à 9 780 496 € contre 9 538 577 € en 2013, ce qui nous amène à un total de 10 744 965 € contre 10 552 220 € en 2013, au titre du fonctionnement. La dotation d'investissement est quant à elle stable, à 486 965 € et cela, depuis plusieurs années. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Comme je l'avais dit l'année dernière, il n'est pas question d'avoir sans cesse plus de crédit dès lors que nous connaissons une période durant laquelle l'argent public se fait rare. Rappelons-le, ce sont les contribuables qui supportent ces charges. Il faut donc que des efforts de gestion soient faits par tous. La Mairie du $15^{\grave{\text{ème}}}$ arrondissement y prend sa part. Il n'y a qu'à constater les efforts d'engagement et de paiement des dépenses qui sont effectués. Toutefois, il faudrait également que la mairie centrale s'y astreigne. Nous aurons l'occasion de le rappeler, en décembre, lors du débat sur le budget 2014 qui aura lieu au conseil de Paris. Malgré les efforts de gestion des deniers publics, il y a un moment où il devient difficile de faire face aux besoins. Je rappelle que nous vous présentons un budget 2014 aussi proche que possible des crédits effectivement consommés. En effet il a été choisi de partir des dépenses réellement engagées au cours des dernières années retracées dans les comptes administratifs 2010, 2011 et 2012, et d'inscrire les montants correspondants au budget primitif. En matière de prévisions, nous sommes donc - vous en

conviendrez - au plus près des besoins réels. Regardons dotation par dotation ce que cela donne.

La dotation d'investissement s'élève à nouveau, cette année, à 486 965 €. Ce montant ne varie pas depuis 2007, ce qui représente réellement, si l'on tient compte de l'inflation, une baisse d'environ 15 % sur 6 ans. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit l'année dernière, qui reste valable, sur le fait que, contrairement à d'autres arrondissements, les investissements localisés diminuent chaque année, et les besoins de l'arrondissement sont considérables, nous obligeant à prélever sur les crédits de notre caisse spéciale qui, eux même, sont en diminution constante.

Je voudrais insister une nouvelle fois sur le fait que les crédits ouverts ne cessent de diminuer en raison de reports plus faibles, conséquences d'une gestion saine et, notamment, d'une consommation au plus près des crédits qui nous sont alloués. Les crédits recouverts en 2011 représentaient 985 095 €, 967 748 € en 2012 et 612 511 € en 2013. Sur la dotation d'investissement 2013, il restait seulement, fin octobre, 9 900 € disponibles pour engagement, ce qui -vous en conviendrez - est peu, et montre l'utilisation active de cette dotation au profit des établissements de l'arrondissement. Les taux d'engagement passent ainsi de 83,37 % en 2012 à 98,30 % au 30 octobre 2013, ce qui est tout à fait significatif. La situation très tendue que nous connaissons actuellement ne s'améliorera pas l'année prochaine, puisque nos crédits ouverts devraient s'établir à 560 000 €, soit une baisse de 50 % par rapport aux années 2008 et 2009. Je laisserai intervenir certains de mes collègues, s'ils le souhaitent, pour illustrer les insuffisances relevées dans leur délégation, en ce qui concerne l'investissement et le fonctionnement

En effet, la situation n'est guère meilleure pour le fonctionnement, à savoir la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale. En ce qui concerne la dotation de l'animation locale, après avoir été augmentée de 1,59 % l'année dernière, elle diminue cette année de 4,9 % pour s'établir à 964 469 € contre 1 000 013 € pour 2013. C'est en réalité la ligne 615 22, à savoir celle concernant les travaux urgents, qui diminue le plus. Elle passe de 546 000 € en 2013 à près de 479 675 € cette année, soit une baisse de 12,11 %. C'est assez préoccupant. Dois- je rappeler que l'école élémentaire Olivier de Serres vient de rouvrir, tout comme les deux crèches Félix Faure fermées à l'été 2012, et que cette

réouverture sera suivie de celle de la crèche Falguière Maurice Maignen cet hiver, et de l'école Dombasle en 2014 ?

Je ne parle pas des problèmes rencontrés avec les piscines. À ce jour, près de 40 000 € ont été engagés à leur intention sur la ligne des travaux d'urgence, la ligne 615 22. Aujourd'hui, nous avons engagé près de 95 % de nos crédits destinés aux travaux urgents. Les crédits de la ligne « travaux urgents » sont tellement insuffisants que le Maire du 15ème fixe les enveloppes calculées de la moyenne des années antérieures aux chefs des travaux déconcentrés, avec un abondement les obligeant à abandonner les travaux importants, pourtant programmés, pour certains, depuis des années. Nous avions demandé un abondement de 20 000 € sur cette ligne pour pouvoir la porter au niveau de notre liste administrative 2012, c'est-à-dire, en gros, à 494 000 €, et donc au niveau de ce qui avait été mandaté aux entreprises. Nous n'avons pas obtenu satisfaction. Les enveloppes « travaux » allouées aux circonscriptions en pâtiront, malheureusement.

Venons-en maintenant à la dernière dotation, la dotation de gestion locale. Après une hausse de 4,3 % en 2013, elle n'augmentera cette année que de 2,5 %, passant de 9 500 000 € en 2013 à 9 700 000 € cette année. En réalité, nous ne pourrons faire face ni aux besoins exprimés par les directions techniques, ni aux dépenses de fluides déjà récurrentes. En effet, en concertation avec les directions techniques de la Ville concernées, le Maire du 15ème arrondissement avait demandé en septembre une augmentation des crédits pour faire face à certains besoins. L'idée n'était pas de contracter plus de crédits mais de faire face à certains besoins identifiés par les directions techniques de la Ville ellemême qui sont mieux placées que quiconque pour évaluer au plus juste les dépenses à venir. Je passerai quelques exemples. Le Maire du 15^{ème} avait ainsi demandé 44 400 € pour le volet « piscines » afin de répondre aux augmentations de fonctionnement dûes à la vétusté de nos équipements, 100 000 € pour la fonction « crèches », afin de financer la hausse des prix de l'alimentation, du lait pour les enfants, des jouets, des jeux et de l'explosion du coût de nettoyage, et enfin 13 800 € supplémentaires pour la fonction « conservatoire ». Nos demandes ont malheureusement été rejetées.

Sur les fluides, les besoins sont constamment sous-évalués par la Direction des finances. Ceci est assez surprenant puisqu'il s'agit de dépenses qui devront de

toute façon avoir lieu. Selon l'estimation de la Direction des finances, nous avons donc fixé ces besoins à 2 789 473 €. Toutefois, nous émettons, comme les années précédentes, des réserves sur ce chiffre. En effet, nous sommes déjà gens en surbudgétisation de plus de 55 000 € pour l'année 2013. Cette ligne est un peu technique mais ce point mérite d'être détaillé. En effet, pour 2013, la Direction des finances avait estimé à 2 752 415 € le montant global à payer pour les quatre trimestres de l'exercice, à savoir le quatrième trimestre 2012 et les premiers trimestres 2013. La Mairie du 15ème devra d'ores et déjà régler, pour trois trimestres seulement, le quatrième trimestre 2012 et les deux premiers trimestres 2013, la somme de 2 971 022 €, soit une différence de 218 000 € à laquelle devra s'ajouter le montant du troisième trimestre 2013 qui ne nous est pas encore connu, mais qui devrait avoisiner les 350 000 €. Cela explique la sous-budgétisation de 55 000 € que j'évoquais.

Nous sommes en fin de mandature. Ce n'est donc pas à ce stade que les choses risquent de changer. Il apparaît toutefois qu'il s'agira, à l'avenir, de conjuguer les efforts de rigueur et ceux d'une gestion saine. C'est notre cas, avec une évaluation des crédits accordés qui tient compte de la réalité et qui ne sous-estime pas systématiquement les besoins, surtout sur un budget aussi contraint par des dépenses incontournables ou incompressibles que représente l'état spécial. Voilà, Monsieur le Maire, les grandes lignes du budget primitif de l'état spécial que je voulais présenter.

Monsieur le Maire : Bien. Merci de ce rapport. Qui souhaite prendre la parole ? Mme Toubiana.

Mme Toubiana: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je déplore que ce budget soit nettement insuffisant pour satisfaire les besoins d'aménagement dans les squares. Je vais citer deux exemples. Nous sommes obligés de reporter à 2014 le remplacement, pourtant nécessaire, des aires de jeux au square Duranton, la Mairie de Paris ne nous attribuant pas assez de crédits pour les investissements localisés dans les espaces verts. Les aires de jeux nécessaires, comme au square Gerbert, ne pouvant être financées sur les investissements localisés, le seront sur l'état spécial. La dotation d'animation locale, en baisse de 4,9 %, ne permettra pas de faire face à tous les travaux d'urgence des jardins.

Monsieur le Maire : M. Loriau

M. Loriau: Monsieur le Maire, au-delà des objectifs d'investissement qui ont été évogués par notre collèque M. Courtois, je voudrais, à l'occasion de cet état spécial, déplorer l'absence de transparence et la véritable opacité de la gestion des politiques d'investissement dans les équipements sportifs. Nous menons, depuis le début de la mandature, un grand nombre de réunions avec les services pour étudier au plus prêt les différentes dépenses engagées, les investissements, qu'il s'agisse d'investissements localisés ou d'investissements plus larges. Aujourd'hui, à la date du Conseil, en fin de cette mandature, il y a plusieurs dizaines de millions d'euros virtuellement investis dans des travaux qui n'ont pas encore été engagés et qui ne le seront jamais au cours de cette mandature. Nous n'avons d'ailleurs pas l'assurance qu'ils seront engagés au cours de la suivante. Cette politique n'est pas saine. Nos concitoyens ont besoin de transparence et nous devons pouvoir aller les voir et répondre à leurs questions en leur assurant que leur équipement sportif, leur stade, leur piscine, seront rénovés dans un an, dans deux ans, dans trois ans... Nous devons pouvoir tenir nos engagements mais aujourd'hui, la politique d'investissements menée par les services de la Ville ne nous permet pas de répondre aux attentes de nos concitoyens. Cela ne sera pas viable plus longtemps.

Monsieur le Maire: Merci M. Loriau. Mme Malherbe.

Mme Malherbe: C'est un budget ridiculement étriqué qui réduit nos possibilités d'intervention dans les écoles. Ces interventions sont pourtant nécessitées quotidiennement. C'est une gouttière à nettoyer, une porte coupe-feu à réparer, un relampage dans un couloir, à coups de 2000, 3000, 5000 €. Nous épuisons vite le budget. Il faut savoir que la DASCO n'a plus de budget d'intervention exceptionnel. Par exemple, lorsqu'un faux plafond tombe, comme ça a été le cas à Convention ces jours ci, qui paie? Nous, et dans l'urgence. Mme Brossel ne doit d'ailleurs pas avoir connaissance de nos petits moyens puisqu'elle a proposé à la directrice d'Olivier de Serres de s'en remettre à nous pour la finition des travaux pharaoniques entrepris par la DASCO, sans nous en parler, et hors programmation, pour restructurer l'école. C'est à nous de payer les petits suppléments. Pourquoi ces largesses quand on dit manquer d'argent? Quelle hypocrisie que de se défausser sur nous alors que l'on nous étrangle. Preuve est faite que ce budget est véritablement insuffisant.

Monsieur le Maire: Bien, Pas d'autre intervention? M. Dargent.

M. Dargent: Oui. Pour mesurer un peu ces propos successifs. L'état spécial progresse donc de 1,7 % par rapport au budget primitif de 2013. Cette progression est due au fait qu'un seul équipement localisé ouvre dans l'arrondissement, en 2014. Il y a un certain nombre de remarques qui ont été faites et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Une remarque, tout de même, sur un sujet qui n'a, jusqu'à présent, pas été évoqué. Il s'agit des frais de réception, Monsieur le Maire. Curieusement, c'est un sujet que vous évitez systématiquement.

Monsieur le Maire: Puisque vous êtes là pour le rappeler.

M. Dargent: Oui, oui. Je vous accorde, Monsieur le Maire, que notre présence est tout à fait essentielle dans cette assemblée, et c'est la raison pour laquelle nous allons la faire gonfler, mais attendez un petit peu. S'agissant des frais de réception, vous avez inscrit 25 000 € supplémentaires dans le budget, alors qu'il était recommandé aux différents arrondissements, dans une logique d'économie, de reconduire le budget primitif de 2013. Je tenais simplement à le noter. Je note donc qu'en la matière, vous ne vous appliquez pas à vous-même un certain nombre de mesures de rigueur qui pourraient pourtant paraître nécessaires, aujourd'hui, dans notre ville comme ailleurs.

Monsieur le Maire : M. Dargent à raison d'invoquer la rigueur. Il est orfèvre dans une majorité qui gaspille assez largement les fonds publics et fait exploser les impôts et l'endettement à Paris. Mais ce que je tenais à dire, de façon générale, c'est que vous évoquez une augmentation de 7 % de notre budget primitif de 2014. Je rappelle que cette augmentation a été de 7 % en 2011 et de 3,8 % en 2013. La réduction est telle que nous passons en dessous de l'inflation. Cela réduit donc, en réalité, les crédits dont nous disposons. Nous sommes de surcroît frappés par la double peine car, comme vous le savez, le taux de consommation des crédits est de plus en plus important. Si je prends l'exemple de la dotation d'animation locale, nous parvenons, aujourd'hui, à un engagement de plus de 95 %. Cela signifie que nous serons un peu à l'étroit d'ici la fin de l'année. Il y a une réduction régulière de l'augmentation. C'est la rigueur, bien entendu. M. Courtois l'a dit, nous prenons notre part. Si nous avons demandé un certain nombre d'augmentations de crédits, c'est qu'ils étaient rendus nécessaires par l'acquisition d'équipements de proximité supplémentaires ainsi que par l'augmentation des coûts des marchés que nous impose la Ville. Nous sommes

obligés de passer par ces marchés et nos crédits, malheureusement, diminuent proportionnellement. La dotation d'investissement, par exemple, reste la même depuis des années. Elle a baissé de 15 % en six années. Nous avons une baisse de 15 %, mes chers collègues, d'une dotation d'investissement qui fait moins de 500 000 € par an, pour un arrondissement d'un quart de million d'habitants. Les crédits ouverts ont baissé de 35 % entre 2010 et 2013. Si l'on considère toute la mandature 2008/2014 - j'attire votre attention sur ces chiffres - nous constatons une baisse de moitié de cette dotation d'investissement en crédits ouverts. Voilà l'effort que nous faisons, M. Dargent, en la matière. Si je vais plus loin et que je prends les investissements localisés, d'après l'esquisse proposée par la Direction des finances, nos AP1 s'élèveraient en 2014 à 8 000 € contre 1 500 000 € en 2013 et près de 3 000 000 € en 2012. Ces 8 000 € sont par ailleurs destinés à compléter le financement du patronage laïque, ce qui n'était pas forcément une des priorités de la Mairie du 15ème - vous en conviendrez. Comme l'a dit M. Courtois, la dotation d'animation locale est en baisse de 4,9 %.

Les frais de réception - vous vouliez m'en parler comme vous en parlez à chaque fois -, c'est un véritable marronnier. C'est la raison pour laquelle nous ne détaillerons pas chaque ligne budgétaire. Je tiens simplement à vous dire à ce sujet - je savais bien que je serais interrogé là-dessus - que pour cette ligne « réception », nous avions, en 2012, 146 344 € de budget primitif, soit 62 centimes par habitant. La moyenne parisienne est de 78 centimes par habitant. Incitez donc vos collègues et amis des autres arrondissements à faire aussi bien que nous. Nous pourrions, bien entendu, faire encore mieux. En ce qui concerne le BP 2013, nous étions effectivement à peu près à 80 000 €. Les crédits consommés avoisineront les 100 000 € mais nous n'avons pas tenu à revenir à l'estimation de 2012 de 146 000 €. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit 103 000 €. Nous savons que nous allons consommer environ 103 000 € parce que nous sommes dans une année électorale et, comme nous l'avions déjà dit au compte administratif, il y a un certain nombre de dépenses supplémentaires fort importantes en la matière lors des élections.

Vous auriez pu également, par exemple, évoquer les fêtes et les cérémonies qui occasionnent des dépenses importantes. Nous passons dans ce cas d'un budget primitif 2013 de 7 000 € à un budget primitif 2014 de 6 200 €. Évidemment, ce sont des petites sommes, mais nous les réduisons encore. Je crois que nous n'avons pas à rougir de ces frais de réception puisque nous étions en 2012 à

140 000 € et que nous sommes en 2014 à 103 000 €. Puis franchement, quand on dépense 50, 60, 70 000 000 €, on ne sait pas, pour la réforme des rythmes scolaires, comme ça, d'un claquement de doigt, quand on dépense 200 000 000 € pour des stades comme Jean Bouin, franchement, 100 000 €, avec une baisse de 50 000 € par rapport à 2012, c'est quand même insignifiant. C'est l'effet de la plume. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Mme Malassis.

Mme Malassis: La rigueur oui, mais pas quand il s'agit de demandes légitimes faites par les directrices de crèches pour l'amélioration du bien-être quotidien et parfois même de la sécurité des enfants. Dans ce cas précis, il ne s'agit pas de réceptions. On ne vous demande pas d'engager des dépenses inconsidérées qui ne servent à rien, mais des améliorations nécessaires dans les établissements d'accueil. Et comme la Mairie de Paris ne répond pas à leurs attentes, c'est bien vers le Maire du 15^{ème} que les directrices de crèches se tournent. J'ai sous les yeux des pages entières de travaux répertoriés à réaliser qui sont parfois des travaux indispensables. C'est par exemple le cas, à l'étude depuis 2008, de la réalisation d'un ascenseur à la crèche Capitaine Dronne, celle-ci étant inaccessible depuis la rue pour les assistantes maternelles qui doivent s'y rendre plusieurs fois par semaine avec deux où trois enfants. Je pourrais énumérer ce que la Ville n'a pas réalisé ou entretenu dans certains établissements durant de nombreuses années, et qui impliquera des travaux souvent très lourds. Certains établissements sont particulièrement vétustes : Cambronne, ouverte en 1976, La Margeride, ouverte en 87, Modigliani en 82 et enfin Ingénieur Keller où les parents qui obtiennent l'admission de leur enfant refusent de l'y envoyer. Cet établissement devait être, selon la promesse de Mme Hidalgo en 2001, reconstruit ailleurs. Je regrette d'ailleurs qu'à l'occasion de la restructuration du centre Beaugrenelle, rien n'ait été fait pour demander la réalisation d'une crèche au promoteur. Ça aurait été l'occasion.

Le nombre d'équipements transférés dont vous avez la charge augmente, pas en nombre suffisant, malheureusement, pour les crèches, mais les budgets n'augmentent pas au même rythme. Je me demande donc s'il faut continuer à ouvrir des crèches car, une fois qu'elles fonctionnent, la Mairie de Paris n'assume plus la responsabilité des travaux ou de l'affectation des personnels.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. Pas d'autre intervention ? M. Courtois souhaite dire quelques mots de conclusion de ce débat fort intéressant. Non ? Rien de

plus. Je soumets donc au vote. Qui est pour l'état spécial ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

3. Communication sur le bilan d'activité du Conseil des parents dans les crèches du 15ème.

Monsieur le Maire : Pour cette communication, je passe la parole à Mme Malassis.

Mme Malassis: La première réunion du conseil des parents 2013/2014 se réunit demain pour la quatrième année consécutive, afin d'élire les conseils des présidents, vice-présidents et secrétaires après les opérations électorales qui se sont déroulées dans les crèches durant la semaine du 14 au 18 octobre. Je tiens, à cet égard, à féliciter les directrices et les directeurs de crèches qui se sont impliqués pour mettre en place le vote, malgré le peu de moyens mis à leur disposition par la Mairie de Paris. Toutes, nous essayons de compenser en apportant notre concours logistique par la réalisation de milliers de photocopies, la mise à disposition d'enveloppes, etc. Cette instance était préconisée par la DFPE mais tous les arrondissements ne l'ont pas encore mise en place. Elle reste très appréciée par les parents élus mais également par les usagers qui ont ainsi un échange direct avec la Mairie, les services administratifs, les directrices et les directeurs de crèches qui répondent à leurs interrogations. Leur participation aux réunions reflète d'ailleurs leur satisfaction. Vous avez, qui plus est, demandé une réunion supplémentaire par rapport au nombre recommandé par la DFPE. Vous avez également aidé et encouragé l'organisation de réunions ouvertes à tous les parents des crèches. Ça a été le cas pour une séance de formation aux gestes de premiers secours animée par la Protection civile, une autre sur l'alimentation et le sommeil des tout petits, animée par une diététicienne et la responsable du 15^{ème} arrondissement de Paris Nutrition Santé, une autre sur la qualité de l'air dans les crèches, avec le concours du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, et enfin une dernière sur les risques que font courir les antennes-relais, en présence, notamment, de Mao Peninou, adjoint au Maire de Paris. Tous les sujets proposés par les parents ont pu être abordés, qu'ils soient relatifs à la vie quotidienne de leur enfant dans les crèches ou à des sujets d'ordre municipal tels que la voirie, la propreté, la sécurité etc.

Les principales préoccupations régulièrement rappelées sont les mouvements de grève répétitifs des personnels ainsi que le manque de personnel affecté dans

les établissements - j'en ai parlé tout à l'heure. Enfin, le souhait évoqué par nombre de parents d'enfants en dernière section de crèche, c'est la mise en place d'un relais pour le passage à l'école maternelle. Pour conclure, ces réunions donnent globalement satisfaction aux parents qui y participent.

Monsieur le Maire: Quelqu'un veut-il intervenir sur cette communication ? Personne? Mme Poirault-Gauvin.

Mme Poirault-Gauvin: J'ai pris connaissance de cette communication et des sujets très intéressants qui sont évoqués lors des conseils des parents. J'aimerais tout d'abord savoir ce que pensent les parents du 15ème arrondissement de l'extension des horaires. Quelles sont leurs suggestions? Leurs manques? Qu'en est-il, par ailleurs, par rapport au service minimum? Quelles propositions pourrions-nous faire?

Monsieur le Maire: Bien. D'autres interventions? M. Baghdad?

M. Baghdad: Merci Monsieur le Maire, merci mes chers collègues. Je dois bien souligner le bon fonctionnement de ce conseil des parents récemment instauré ainsi que l'implication assez forte des parents dans le $15^{\rm ème}$ arrondissement pour des sujets très divers. Mme Malassis en a évoqué un certain nombre. Je n'ai pas le même sentiment quant à ce qui apparaît être leurs principaux sujets de préoccupations. Ils ne concernaient pas les mouvements de grève mais, bien au contraire, le quotidien des enfants, l'environnement, l'air, leur nourriture, l'obtention d'un certain nombre d'éléments d'information sur ce que les enfants font, leur épanouissement.

Afin d'anticiper, peut être, les réponses que vous allez pouvoir faire à Mme Malassis au sujet des horaires, j'ai été surpris de constater qu'il y avait beaucoup de contrastes et de demandes différentes en termes d'aménagement d'horaires. Certains parents désiraient des ouvertures plus tôt car leurs contrats professionnels impliquent qu'ils emmènent leurs enfants aux premières heures du jour, tandis que d'autres, au contraire, préfèrent pouvoir emmener et aller chercher leurs enfants plus tard. On se retrouve donc face à des demandes variées et très différentes. Il n'est bien entendu pas envisageable de pouvoir déposer un enfant trop longtemps dans un environnement tel qu'une crèche. Rester plus de huit, neuf, dix heures dans un endroit de ce type est difficile pour un enfant.

Toujours au sujet de ce conseil, un certain nombre d'améliorations sont réclamées par les parents. Ces derniers demandent notamment un dialogue qui soit plus constructif et mieux suivi. La mise en place d'un certain nombre de forums a été demandée pour que les parents puissent s'interpeller, partager de bonnes pratiques, envisager la garde d'un enfant malade par une maman ou un papa disponible, etc. Il est donc demandé à la Mairie du 15^{ème} arrondissement de jouer un rôle de facilitateur dans les échanges entre parents. Oui, ce sont des préoccupations importantes pour les parents que nous soumettons.

Pour l'anecdote, je regrette encore une fois que le représentant du Maire de Paris que je suis ne reçoive jamais, ou que très tardivement, de convocation pour le conseil des parents. Je n'ai, à nouveau, pas reçu d'information pour la prochaine session. Merci

Monsieur le Maire: Nous disposons de moyens administratifs assez restreints à cause de la Ville de Paris. Je ne vous explique pas comment fonctionne la Mairie. Nous regarderons cela de façon attentive. Dans ce cas, il me semble qu'il s'agit juste de dysfonctionnements administratifs. Y a-t-il d'autres interventions? Mme Malassis veut-elle répondre aux orateurs?

Mme Malassis: Oui. Je veux bien répondre aux orateurs. En ce qui concerne les regrets de M. Baghdad, je me suis moi-même occupée de l'envoi des informations et mon secrétariat m'a confirmé lui avoir fait parvenir le courrier. L'adresse que nous avons est-elle la bonne? Je n'en sais rien. Il faudra voir ça avec mon secrétariat.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, la plage horaire est relativement importante puisque les établissements ouvrent à 7h45 le matin pour fermer à 18h30 le soir. Il faut savoir que la plupart des enfants, comme disait M. Baghdad, restent à peu près dix heures par jour dans un établissement d'accueil. C'est très long pour un enfant. Quant aux parents qui aimeraient avoir à disposition une crèche fermant plus tardivement, ils en ont la possibilité puisque plusieurs établissements du $15^{\rm ème}$ arrondissement ferment à 19h. Rien ne les empêche, bien évidemment, d'inscrire leurs enfants dans ces établissements. Il existe des crèches associatives et des crèches en délégation du service public telles que la crèche Charles Lecocq, la crèche Viala, les crèches de la rue du Général Beuret. Je ne les ai pas toutes à l'esprit mais je sais qu'il existe plusieurs établissements fermant à 19h.

Quant au service minimum, il est bien évident qu'il est impossible de mettre en place un service minimum d'accueil puisque ces enfants ne peuvent être accueillis que par des personnels qualifiés, et qu'il est extrêmement rare qu'une directrice ferme son établissement. Même si le personnel de certaines sections est en grève, elle s'arrange toujours pour que les enfants soient accueillis. Il est extrêmement rare qu'une crèche ferme. Cela a du arriver quelques fois mais il me semble que la directrice de la crèche en question a pris les dispositions nécessaires pour que cela ne se renouvelle pas.

Monsieur le Maire: Merci. Ce que l'on peut regretter surtout, c'est que nous n'ayons qu'une place pour 100 habitants dans le $15^{\grave{e}me}$, contre une place pour 50 habitants dans le $19^{\grave{e}me}$. Ce sont des sujets importants et, malheureusement, nous ne parvenons pas à fournir suffisamment de services par rapport à la demande. Il n'y a pas de vote puisque c'est une communication.

- 4. 2013 DFPE 324 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.
- 5. 2013 DFPE 92 Subvention (95.821euros) et avenant n° 5 avec l'association La Ribambelle (15e) pour sa halte garderie.
- 6. 2013 DFPE 138 Subvention (219.550 euros) et avenant n°5 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Lutins de la Plaine (15e).
- 7. 2013 DFPE 139 Subvention (136.290 euros) et avenant n°5 à l'association Crescendo pour la structure multi-accueil La Souris Verte (15e).
- 8. 2013 DFPE 140 Subvention (202.981 euros) et avenant n°5 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Toboggan (15e).
- 9. 2013 DFPE 464 Approbation du principe et des modalités de résiliation des marchés à bons de commande multi attributaires avec Crèches de France, ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

Monsieur le Maire : Nous arrivons à une série de projets de délibérations que je vous propose de joindre puisqu'ils concernent le Parc des expositions.

- 10. 2013 DF 84 : Déclassement du domaine public routier d'emprises de terrain et de volumes dans le périmètre du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15ème).
- 11. 2013 DF 85 : Palais des sports (15ème) Avenant à convention du domaine public. Autorisation-signature.
- 12. 2013 DF 86 : Parc des expositions de la Porte de Versailles (15ème)
 Résiliation anticipée de la convention. Autorisation-Signature.
- 13. 2013 DF 87 : Parc des expositions de la Porte de Versailles (15ème)

 Bail emphytéotique administratif-Convention cadre-Concession de travaux. Autorisation-Signature.
- 14. 2013 DU 277 : Approbation de la modification du PLU sur le secteur « Grand Parc » du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15ème)

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. Gayet.

M. Gayet: Sur la délibération n° 14. La Mairie de Paris, pour un même ensemble de parcelles, a décidé de modifier le PLU de Paris concomitamment selon deux procédures différentes. D'une part pour réaliser le projet de la tour Triangle, elle a utilisé la procédure de révision simplifiée du PLU. D'autre part pour transformer certains équipements du Parc des expositions, elle a procédé à une modification du PLU. À l'occasion de l'enquête publique, portant sur le présent dossier de modification, l'illégalité de cette dissociation a été soulevée, notamment page 34 du rapport d'enquête publique par le président d'une association. Cette observation a été analysée par le commissaire-enquêteur et dans les pages 138 et 140 de son rapport, ce dernier note qu'il serait avisé pour le maître d'ouvrage, de prendre l'avis d'un expert juridique reconnu et indépendant pour confirmer la légalité de la procédure.

On constate dans le projet de délibération qui nous est soumis page 5 que ce problème est abordé, mais que l'expert consulté ne tranche pas. Je suggère, pour sécuriser un problème d'une telle ampleur, de solliciter l'avis du président du tribunal administratif de Paris, qui est un avis consultatif, avant de continuer cette procédure et d'investir des sommes considérables. Dans ces conditions, il

semble nécessaire de ne pas voter favorablement sur ce projet qui nous est soumis, tant que nous ne disposerons pas davantage de sécurité juridique sur les procédures suivies pour modifier le PLU de Paris dans la zone de Porte de Versailles. Merci Monsieur le Maire, merci mes chers collègues.

Monsieur le Maire: D'autres interventions? M. Lamour.

M. Lamour: Oui merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous sommes face à un certain nombre de délibérations qui nous posent un réel problème. Autant nous pouvons comprendre ce besoin de moderniser et de rénover le Parc des expositions - nous avons d'ailleurs participé à une commission ad hoc qui s'est réunie à plusieurs reprises pour déterminer le meilleur projet concernant ce réaménagement profond et durable du Parc des expositions. Nous avons été surpris - et ça fait partie des questions que nous nous posons - du départ précipité de la présidence de cette commission de Mme Hidalgo, sans nous donner réellement de raisons à cela puisque, Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, vous vous en êtes ému devant le Conseil de Paris, et que nous n'avons toujours pas obtenu de réponse concernant ce retrait précipité. Vous pourrez nous le dire d'ailleurs, Mme Hidalgo, cela nous permettra d'être éclairés sur ce retrait. Deuxième élément, deuxième problématique, c'est l'imbrication de deux projets. Celui de cette rénovation, portée désormais par Unibail, et celui de la construction de la tour Triangle, car les deux sont liés, qu'on le veuille ou non. Les deux sont liés parce que - on le voit bien - les travaux ont déjà commencé malgré un certain nombre de recours engagés par des associations de riverains, mais également de celles et ceux qui pensent que cette tour n'a que peu d'intérêt à cet endroit de Paris et du 15ème arrondissement. C'est également le même concessionnaire et le même promoteur qui construisent cette tour dans des conditions donc nous avons rappelé qu'elles nous interrogeaient sur la pertinence de la construction de cette tour. Nous sommes très éloignés du projet initial qui - je vous le rappelle - devait contenir un hôtel et devait permettre également et là aussi nous avions présenté en amont, en commun, et voté à l'unanimité, ici dans le 15^{ème}, et au Conseil de Paris, un projet qui permettait, au-delà de la construction de cette tour, de réaménager un certain nombre de quartiers du $15^{\dot{e}me}$ arrondissement qui en avaient bien besoin et qui, finalement - puisque c'est bien un des principes de ce réaménagement - ouvraient ce parc sur ces quartiers à proximité. Il permettait par ailleurs d'avoir à la fois une modernisation, une tour qui apportait du sens à la rénovation du Parc des expositions et qui

permettait de requalifier un certain nombre de quartiers qui en avaient la nécessité. Monsieur le Maire - vous me le confirmerez tout à l'heure - aucun des éléments de ce vœu n'a été traité depuis qu'il a été voté en conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons et non pas que nous estimions qu'il n'est pas bon de rénover et de restaurer le Parc des expositions - encore une fois il est totalement lié à la destinée de cette tour Triangle dont nous estimons aujourd'hui qu'elle n'a pas sens là où elle est située - nous ne souhaitons pas prendre part à ce vote car nous estimons effectivement que nous ne sommes pas suffisamment renseignés sur l'avenir du parc et de cette tour mais aussi car nous avons vu ce projet très profondément évoluer par rapport au projet initial qui nous a été présenté - si mes souvenirs sont bons - dans le courant de l'année 2009 et qui est déconnecté de la réalité du quartier du $15^{\rm ème}$ et de Paris. Pour toutes ces raisons, nous ne voulons pas prendre part à ce vote qui nous engage dans la réalisation de cette tour qui n'a pas sa place à Paris.

Monsieur le Maire : M Brousseau.

M. Brousseau: J'ai relu très attentivement l'ensemble des documents annexés à cette délibération - je parle de la délibération DF 87 avec autorisation de signature. La future convention semble très en retrait de l'ancienne et beaucoup de points demeurent obscurs. J'ai constaté notamment que, si la valeur du parc est estimée à 283 000 000 € et qu'elle constitue le droit d'entrée du futur concessionnaire, on trouve à un autre endroit du document, que la ville prévoit son amortissement en 13 anuités, or il paraît y avoir là des choses qui sont opposées et je m'étonne de cette convention.

Monsieur le Maire : M. Dargent, pour laisser à Mme Tachène le temps de se préparer.

M. Dargent: Je le lui laisse bien volontiers, et elle pourra reprendre des éléments de mon intervention si elle le souhaite. J'ai écouté avec attention les explications un peu laborieuses de M. Lamour pour nous expliquer pourquoi lui et son groupe n'allaient pas voter ces délibérations. Je rappelle d'abord que ces délibérations portent sur le Parc des expositions, et ne portent pas sur la tour Triangle. Les délibérations sont très claires sur ce sur quoi elles portent. Il faut donc bien les lire. C'est le premier point. Ce sont des délibérations sur le parc des expositions. Il suffit d'y pénétrer pour se rendre compte que cet équipement

a vieilli et que, donc, l'initiative de la Ville de Paris visant à permettre la création d'un Parc des expositions du XXIème siècle tombe sous le sens. Même si c'était juridiquement un peu compliqué, il fallait le faire et nous l'avons fait. Je comprends mal pourquoi vous vous réfugiez dans le DPV alors qu'il s'agit d'un élément central de l'activité et de la vitalité du $15^{\rm ème}$ arrondissement de Paris et de la région. Je trouve cette position pour le moins surprenante.

S'agissant des allusions à la tour Triangle qui - je le rappelle - ne figure pas dans ce projet, M. Lamour nous a expliqué que ce n'était plus, aujourd'hui, dans l'état du dossier, un projet qui était conforme au projet initial. Je rappelle, M. Lamour, qu'au moment où nous avons voté les délibérations qui permettaient le déplafonnement du PLU concernant la tour Triangle, cela faisait bien longtemps qu'il n'était plus question d'un hôtel. Reprenez vos notes. En l'occurrence, l'argument ne vaut pas. Le seul argument qui vaille, pour vous opposer, ou en tout cas ne pas prendre part aux délibérations qui mettent en leur centre l'avenir économique de Paris, c'est tout simplement que c'est un projet du Maire de Paris et qu'il ne peut donc pas être voté. Je trouve cela - permettez-moi de vous le dire - pas au niveau des enjeux qui sont ici impliqués par ces délibérations.

Dernier point. Vous nous avez dit, et notamment M. Lamour, que vous aviez participé à ce choix. Oui, sauf que vous n'avez pas participé à la décision finale qui a consisté à choisir le délégataire, pour une raison que je trouve là encore bien peu explicable parce que, s'agissant de l'arrondissement à la tête duquel vous vous trouvez, ne pas prendre part à ce choix aussi fondamental pour les décennies à venir que celle de savoir à qui cette partie importante de cet arrondissement sera confiée dans les années à venir, je trouve cela curieux. L'ensemble de ces éléments renforce ma perplexité. Par rapport à des dossiers de cet ordre, il faut savoir laisser de côté les « chicailleries » politiques et véritablement prendre en compte l'avenir de la capitale. Je constate, et je le regrette, que vous ne le faites pas.

Monsieur le Maire: Oui, vous êtes une référence en la matière M. Dargent, mais ce que je voudrais dire, c'est que quand on lit précisément les projets de délibération - ce que nous avons été un certain nombre à faire - la tour Triangle est très expressément citée dans un certain nombre de délibérations, que ce soit pour des échanges de parcelles ou des conséquences de la construction de la tour. Comme l'a dit très justement M. Gayet au début de cette intervention, il y

a un vrai sujet de réflexion - je ne dis pas que c'est abouti - pour savoir s'il est possible de dissocier, au niveau de la modification et de la révision du PLU, la tour de la rénovation du parc. Vous savez qu'il y a un débat juridique là-dessus et qu'il est loin d'être tranché. Cela étant, s'il y a eu une évolution de notre position concernant la tour, elle a été parallèle à votre évolution sur la tour qui devait être adaptée au Parc des expositions, avec hôtel, salle de congrès, etc. et qui devient une tour de bureaux. M. Dargent, j'ajouterais que, si vous avez lu le rapport du commissaire-enquêteur – nous avons eu un long débat là-dessus – vous auriez observé qu'il a mis en doute l'intérêt général de l'opération et a demandé une démonstration plus forte de l'intérêt du projet tour Triangle par rapport au Parc des expositions, à son développement économique et à sa performance par rapport aux autres parcs européens. Le commissaire-enquêteur doutait également des capacités de transport en commun sur ce site. Cela a été l'objet de bien des observations d'habitants du 15^{ème}, que ce soit en réunions de concertation ou dans l'enquête publique. Le commissaire-enquêteur, très clairement, évoquait enfin le problème des ombres portées, qui selon lui, n'était pas réglé sur un plan architectural. Il y a des vrais sujets de préoccupation qui ont été révélées par ce rapport.

Quand vous dites que nous votons contre, c'est faux. Nous allons voter pour les deux premiers projets de délibération. Il est bien évident que nous sommes tous ici favorables à la modernisation du Parc des expositions, à son adaptation à la concurrence internationale... Si vous ne me laissez pas parler, M. Dargent, alors que vous avez eu tout le loisir de vous exprimer, vous ne saurez pas pourquoi vous avez entendu M. Lamour s'exprimer. Si vous aviez une capacité d'écoute aussi forte que votre capacité d'intervention, vous seriez peut-être plus éclairé. Il est vrai qu'il faut rénover ce parc. Je le dis pour des raisons économiques et aussi parce qu'il y a des nuisances quotidiennes que subissent les riverains depuis des années. Il y a la nécessité de mieux intégrer le parc dans le quartier, celle d'optimiser les flux logistiques. Il faut renforcer les transports en commun. Il faut aussi réfléchir à la rénovation du Palais des sports par exemple. Il va se trouver au milieu d'un site extrêmement rénové alors qu'il est dans un état différent. Cela fait partie de nos réflexions.

La première délibération, qui porte sur le déclassement du domaine public des emprises de terrain et de volume, nous allons la voter. La DF 85, la deuxième, est de même nature que la précédente. Elle porte sur les emprises respectives du

Palais des sports et du Parc des expositions. Nous allons la voter mais nous souhaitons que le Palais des sports fasse partie du projet de rénovation de l'ensemble du site du Parc des expositions de la Porte de Versailles. En revanche, pour la DF 86 qui porte sur la résiliation anticipée de la convention, il y a un certain nombre de problèmes qui se posent. La réalisation de travaux de libération de certaines emprises jusqu'au terme anticipé de la convention d'exploitation. Voilà ce qu'il y a dans cette délibération. Elle concerne la tour Triangle. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération dans l'état actuel des choses. La DF 87 concerne le bail emphytéotique pour une durée de 5 ans. Le dossier qui a été retenu dans la commission d'attribution de la concession répond globalement à la philosophie générale du projet mais l'ordre des critères pose un certain nombre de questions. Ce qui nous a notamment choqués dans le rapport final, c'est que la qualité architecturale et environnementale du projet, tout comme son insertion dans le quartier, n'arrivent qu'en derniers dans les critères de choix de la Ville. Il est d'ailleurs dit que les deux sociétés concurrentes n'ont pu être départagées sur ce point. C'est un point pourtant essentiel pour les élus que nous sommes, aussi satisfait soit-on que le Parc puisse développer son chiffre d'affaires, etc.

Il est fait mention dans ce mémoire de la possibilité offerte au titulaire de la concession de favoriser l'usage des transports en commun et d'étudier avec le STIF la possibilité d'augmenter cet usage durant les grandes manifestations. C'est très bien. C'est ce qui est dans le projet de délibération. Mais ce qui m'étonne M. Dargent, c'est que vous nous indiquiez lors de votre dernière intervention sur le sujet, que l'augmentation de la cadence des rames n'était pas possible. Comment l'augmentation des transports en commun va être mise en œuvre? Il est très étonnant de voir aussi que la Ville délègue sa compétence à un partenaire privé afin de négocier avec un opérateur l'amélioration des transports publics. C'est quelque chose d'assez surprenant de votre part.

L'importance de la durée du bail consenti est de 50 ans. Cela peut poser un problème, notamment pour savoir dans quel état le site se trouvera en 2065. Certes, 500 000 000 € seront engagés pour l'entretien du site dans les 10 prochaines années. C'est très important. Mais que se passe-t-il dans les 40 années suivantes ? Rien n'est prévu en ce qui concerne l'amélioration du parc.

S'agissant du périmètre des biens donnés à bail, je note, dans le projet de délibération, qu'est clairement indiqué l'isolement de la parcelle destinée à recevoir la future tour Triangle. C'est écrit noir sur blanc.

J'aimerais parler, pour terminer, de la DU 277, qui ne concerne que la rénovation du parc. La recommandation n°1 de l'enquêteur est l'avis d'un expert indépendant afin de lever toute ambigüité sur la conduite simultanée des deux procédures sur un même secteur, la révision simplifiée et la modification. Le professeur Foulquier, que la Ville a mandaté, conclut sa démonstration en précisant que la procédure lui « paraît » légale. Je ne sais pas s'il s'agit d'un terme juridique très clair. Un juriste qui s'exprime de la sorte, c'est qu'il n'est pas très sûr de lui, et cela laisse le champ libre à un certain nombre de recours contentieux. C'est ça qui nous inquiète. Moi je ne suis pas plus juriste que M. Gayet mais je dis simplement que si le professeur de droit mandaté par la Ville est aussi vague, il y a de quoi être interpellé. D'ailleurs, la recommandation n°2 relative à la concertation publique à conduire pour l'étude de l'implantation des nouveaux équipements précise aussi que cette dernière est de nature contractuelle et ne pourra être soumise à l'avis de la population. Le commissaire-enquêteur, dans sa deuxième recommandation, demande une concertation publique, et la ville lui répond qu'il ne peut pas y en avoir. Sur quoi portera la concertation puisque ce ne sera pas sur l'implantation des nouveaux équipements. Il y a sans doute fragilité juridique, des zones d'ombre qui continuent d'entourer ce projet que, pourtant, nous appelons de nos vœux, et qui pourraient être hostiles à la rénovation du Parc des expositions. Nous ne nous opposerons pas malgré toutes les imperfections de ces projets de délibération. Nous ne nous y opposons pas puisque nous voterons les deux premières et que nous ne participerons pas au vote des trois dernières. Qui souhaitait s'exprimer? Mme Tachène est prête.

Mme Tachène: Oui. Pardonnez-moi. Mes chers collègues. J'ai simplement voulu retrouver avec précision la date du dernier vote que nous avions émis sur ce projet. C'était donc en juillet 2013. Je le rappelle ici: le Parc des expositions de la Porte de Versailles, c'est 7 000 000 de visiteurs par an pour environ 130 événements. Aussi, c'est avec enthousiasme que j'approuve depuis le début le lancement de la réflexion sur la rénovation du Parc des expositions. J'approuve également la volonté de conforter le Parc des expositions comme élément structurant du dynamisme et de l'attractivité de l'agglomération parisienne, comme il est indiqué dans la délibération. Mais je veux rappeler ici que

l'historique de cet espace démarre... Il est dommage que Mme Hidalgo s'en aille car ce sont des sujets qui concernent le 15ème et Paris dans sa totalité et je trouve regrettable que la première adjointe à l'urbanisme à Paris considère qu'elle a des choses plus importantes à faire. Cela va impacter la vie des habitants du $15^{\rm ème}$ et la vie du grand Paris dont elle porte sans arrêt l'idée... Dès 2008, nous avons eu à nous prononcer sur la création d'une tour en forme de triangle qui devait, dans le cadre de la modernisation du Parc des expositions, accueillir un centre de congrès, un hôtel, du stationnement et toutes sortes de projets qui, au fil du temps, se sont délités. C'est lorsque ce projet s'est entièrement délité et que cette tour est devenue une simple tour de bureaux que Mme Hidalgo a lancé la réflexion sur la rénovation du Parc des expositions en anticipant la résiliation du contrat. Il est vrai que nous sommes dans l'embarras aujourd'hui. Nous pouvons simplement répéter que nous sommes favorables à la modernisation du Parc des expositions mais défavorables à la façon dont les choses se discutent, et notamment la DU 277 qui est l'approbation de la modification du PLU. C'est la raison pour laquelle, en cohérence avec le vote que nous avions émis en 2013 avec mes collègues du groupe UDI, nous ne prendrons pas part au vote sur ces délibérations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Mme de Clermont-Tonnerre, si elle veut répondre aux orateurs.

Mme de Clermont-Tonnerre: Monsieur le Maire, merci. Il ne me reste plus grand-chose à dire puisque les positions de vote ont été évoquées. Pour les deux premiers projets de délibération, DF 84 et DF 85, je vous propose de voter positivement. S'agissant des trois projets suivants, la DF 86, la DF 87 et la DU 277, je vous invite à faire NPPV sachant que, d'une part, ces délibérations présentent beaucoup d'incertitudes, et par ailleurs, contrairement à ce que dit M. Dargent, elles sont très étroitement liées à la tour Triangle puisqu'on y trouve à plusieurs reprises des références très précises à l'opération Triangle. Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que nous attendons avec impatience la modernisation du Parc tant pour les habitants du $15^{\rm ème}$ que pour sa place à l'échelle des grandes capitales européennes.

Monsieur le Maire : Je mets au vote. Le n°10, DF 84, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Le n°11, DF 85, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est voté. Le n°12, DF 86, qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Adopté. 13, DF

87, qui est pour? Contre? Abstention? NPPV? Adopté. Le 14, même vote? Merci.

15. 2013 DLH 208 Avenant n° 2 au bail emphytéotique portant location d'un ensemble immobilier 5 rue du Bessin et 96 rue Castagnary (15e) au profit de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel (AURA).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

16. DLH 235 Location par bailleur phytéothique au profit de la société Elogis de l'immeuble communal 8 rue Rosa Bonheur.

Monsieur le Maire: Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre: Monsieur le Maire, la machine à préempter tourne à plein régime dans le 15^{ème} depuis quelques mois, avec le 28 rue Lacordaire, le 60 Convention et enfin le 26 rue Lacordaire. Nous avons là trois immeubles qui viennent d'être préemptés alors qu'ils sont situés à côté de la ZAC Boucicaut qui comptera bientôt plus de 50 % de logements sociaux. En octobre dernier a eu lieu la préemption du 202 rue de la Convention et aujourd'hui, une nouvelle délibération porte cette fois sur un superbe immeuble situé au 8 rue Rosa Bonheur. Nous avons pris connaissance de cette dernière opération par la presse. Cela a suscité une vive émotion dans le quartier, et en particulier aux nouveaux locataires de ces immeubles qui sont tombés des nues en découvrant que, désormais, sans même avoir bénéficié d'une quelconque information, du jour au lendemain, ils allaient résider dans un logement social. Je répète que la politique de préemption que conduit la Mairie de Paris produit artificiellement du logement social et fait des habitants de ces immeubles des victimes de la politique de la gauche parisienne qui préempte à tout va pour obtenir ses 20 % de logements sociaux en 2014. Tandis que nous avons voté la plupart des programmes de construction, je déplore que nos collègues de gauche, à commencer par Mme Hidalgo, s'entêtent à faire du logement social fictif à coups de préemptions d'immeubles habités, sans la moindre concertation avec le Maire de l'arrondissement. La machine n'est d'ailleurs pas prête de s'arrêter puisque, dans le cadre de son programme de campagne, Mme Hidalgo annonce 30 % de logements sociaux pour 2030, c'est à dire au moins 120 000 logements de plus. Il est vrai que c'était le prix à payer par le PS pour faire liste commune, en 2014, avec les camarades communistes.

Pour en revenir à la préemption du 8 rue Rosa Bonheur, je dénonce encore une fois l'absence de concertation avec la mairie du $15^{\grave{e}me}$. En revanche, la préemption a tellement réjoui Bertrand Delanoë qu'il s'est fendu d'un communiqué de presse, au mois de septembre, pour se féliciter de cette acquisition, sans même avoir un mot pour les habitants qui résidaient là depuis de longue date. Face à cette pluie de DIA. qui frappe le $15^{\grave{e}me}$ en ce moment, nous demanderons une nouvelle fois au Maire de Paris, d'une part, que le Maire d'arrondissement soit saisi pour avis, préalablement à toute opération de préemption, et d'autre part, qu'il soit tenu informé des immeubles préemptés bien en amont de délibérations prêtes à l'emploi, qui nous sont adressées comme celle-ci. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : M. Dargent peut être, après la camarade Sandoval.

M. Dargent: Nous parlerons de l'accord UMP/UDI après, si vous le voulez bien. J'espère qu'il n'en est pas question avec le Front National. Il y a aussi les accords internes à l'UMP. Si vous me cherchez, vous allez me trouver. Je ne sais pas où en est l'accord avec M. Goujon et Mme Poirault-Gauvin, mais si vous me cherchez sur les alliances, vous allez avoir de la réponse. Ce n'est pas moi qui ai commencé à parler de l'accord entre le PS et le PC. M. Menguy, si vous pouviez écouter un peu ce qu'il se dit, c'est votre première adjointe au développement durable qui nous a parlé de façon complètement hors de propos d'un accord PS/PCF, qui est d'ailleurs une excellente chose pour les Parisiens comme un certain nombre de sondages vont vous le montrer très vite.

Je reviendrai donc sur le fond de l'intervention de Mme la première adjointe chargée du développement durable pour lui indiquer un certain nombre de choses qu'elle sait mais qu'elle passe évidemment, comme à chaque fois, sous silence. Lorsqu'il y a préemption, c'est qu'il y a vente, et s'il y a vente, c'est qu'il y a risque, évidemment, pour les habitants, de se trouver expulsés lors d'une opération de réfection, puis d'une vente ou d'une location à des prix bien plus élevés. Mais cela importe peu à Mme de Clermont-Tonnerre que des locataires du $15^{\rm ème}$ arrondissement se trouvent mis à la rue. Elle préfère faire, de nouveau, de la petite politique, en dénonçant la volonté de Mme Hidalgo et de la majorité actuelle de réaliser des logements sociaux dans notre ville car les demandes en la matière sont nombreuses. Il s'agit dans ce cas d'une préemption qui va permettre d'éviter le processus que j'évoquais tout à l'heure. C'est pour cela que nous ne regrettons pas cette préemption, Mme de Clermont-Tonnerre, mais au contraire,

que nous y procéderons à chaque fois qu'il nous sera possible. Nous souhaitons que les habitants du $15^{\grave{e}me}$ qui sont locataires puissent rester dans les appartements dans lesquels ils logent depuis de nombreuses années. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Je dois dire, M. Dargent, qu'il n'y a rien de pire que de vouloir le bien des gens malgré eux, sinon contre eux. Nous, ce qu'il nous revient des habitants, c'est qu'ils n'ont pas été informés et qu'ils ont appris de but en blanc par la presse de quelle manière la Ville procède. Même à Moscou, dans les années 30, ce n'était pas ainsi - je parle sous le contrôle de Mme Sandoval.

Vous habitez dans un immeuble privé, M. Baghdad. Vous apprenez, en lisant le journal, le matin, que votre immeuble a été acheté par la Ville et que, comme vous avez un niveau de revenu supérieur à celui qui est exigé pour résider dans les logements sociaux, vous risquez d'être expulsé. Excusez-moi mais vous êtes quand même en droit d'être inquiet. Voilà ce qu'il s'est passé.

La Mairie du 15ème n'a jamais été informée de cette DIA, contrairement, d'ailleurs, à la règle. Nous avons l'habitude, et qu'on l'apprenne par la presse, comme tout le monde, c'est tout à fait inadmissible mais passe encore. C'est beaucoup moins grave que pour ces gens qui ne demandaient rien et qui apprennent tout à coup que leur immeuble est racheté par la Ville. Vous ne pouvez certainement pas nous faire le procès, M. Dargent, d'être contre le logement social, puisque nous avons voté 95 % des projets de délibérations qui ont été présentés ici par la Ville de Paris. Je dis 95 %, c'est sûrement 99 %. Nous avons voté la quasi-totalité des projets de délibération concernant des constructions de logements sociaux dans le 15ème et ce même si nous avons un certain nombre d'observations à faire. Dieu sait si elles sont nombreuses d'ailleurs, tant la politique de la Ville est une politique de gribouille.

On accumule pour faire du chiffre, n'importe où, n'importe comment. Il faut savoir qu'avec le programme de construction de plus de 100 000 logements sociaux qu'a évoqué Mme de Clermont-Tonnerre, il ne restera pas suffisamment de place pour construire. Les services de la Ville ont récemment établi une note qu'ils ont portée à la connaissance de Mme Hidalgo. Si j'en crois ce que je lis deci de-là, ils ne pourront même pas atteindre les 25 % de logements sociaux. Ils ne savent même pas comment atteindre les 25 %. Je vais vous dire comment nous allons atteindre les 30 % à Paris. Comme il n'y aura pas assez de constructions

possibles, ce sera principalement sur la préemption que l'effort va porter, sur ce que vous appelez le logement social virtuel, ou fictif. Cela signifie que lorsque vous chercherez à vendre votre appartement, vous aurez une chance sur quatre d'être préempté. Un propriétaire sur quatre vendant son appartement pourra être préempté. Je ne vois pas ce que Mme Hidalgo pourra faire d'autre pour atteindre ce chiffre de 30 %. Nous sommes à 16 %. Avec les chantiers en cours. nous sommes à 20 %. J'attends de voir ce qu'il se passe dans les arrondissements. Tiens, l'arrondissement de Mme Duflot. Il me semble qu'elle est élue dans le $11^{\rm ème}$ arrondissement. Il y a moins de 10 % de logements sociaux dans le $11^{\rm ème}$ arrondissement. Moins de 10 % de logements sociaux et Mme Duflot a fait voter une loi à l'Assemblée nationale pour monter jusqu'à 25 %, quand dans son propre arrondissement, on en dénombre moins de 10 %. Comme dans le 9^{ème}, comme dans le 4ème, comme dans le 3ème, comme dans le 10ème. Il y a plus de 35 % de logements sociaux dans le $16^{\grave{e}^{me}}$ et le $19^{\grave{e}^{me}}$. Est-ce que vous allez supprimer des logements sociaux dans ces deux arrondissements, M. Dargent? Bref. on voit bien que c'est une politique de gribouille. Les choses sont étudiées à la louche. Il fallait un accord avec le Parti communiste pour atteindre les 30 %, et on balance 30% comme on aurait pu balancer 40 %.

Je pense en tout cas que c'est à nous de défendre les habitants de l'arrondissement, et je peux vous dire que ceux qui habitent rue Rosa Bonheur sont dans un état d'inquiétude dans lequel n'importe lequel d'entre vous se trouverait s'il s'agissait de son immeuble qui avait été préempté de cette façon. Mme Sandoval.

Mme Sandoval: Dans ce cas, il s'agit effectivement de préempter un immeuble et non pas un appartement qu'un particulier aurait acheté. Il s'agit d'une politique de préemption. Je rappelle que la Mairie de Saint-Ouen mène une politique de préemption depuis des années et qu'elle fait justement l'objet d'une reconnaissance d'efficacité réelle contre la hausse des loyers et la spéculation foncière en Île-de-France. Tout le monde cite la politique de préemption de la Ville de Saint-Ouen parce qu'elle permet aux particuliers qui achètent dans le privé d'acheter moins cher car les loyers ne s'envolent pas.

Vous dites que c'est malheureux, que les locataires vont se retrouver coincés dans un logement social. Je rappelle quand même que les critères du logement social permettent aux deux tiers des parisiens de rester dans le logement social.

Deux tiers des Parisiens relèvent du logement social. Il faudrait donc que les personnes qui habitent dans ce logement, rue Rosa Bonheur, fassent partie du tiers supérieur des Parisiens au point de vue des revenus. Or, ce tiers supérieur a moins de difficultés à trouver un logement que les deux tiers qui espèrent se loger à Paris mais qui n'en ont pas la possibilité, compte tenu non seulement de l'absence de logement sociaux mais également de l'explosion des loyers dans le privé. Je me félicite que la Mairie de Paris pratique une politique de préemption qui est effectivement un des meilleurs moyens pour lutter contre l'explosion des loyers à Paris.

Monsieur le Maire: La démonstration est faite que les habitants de la rue Rosa Bonheur ont de quoi s'inquiéter. Les habitants du 15^{ème} ont bien compris que Mme Sandoval souhaite que leur arrondissement ressemble à Saint-Ouen. Chacun sa politique. Monsieur Baghdad.

M. Baghdad: Monsieur le Maire. J'irai contre la caricature que vous faites des politiques de préemption. Je suis prêt à admettre que, dans la précipitation de la préemption, des fautes de communication puissent être commises par la Ville. Mais il faut dissocier la communication du fond.

Sur le fond, d'abord, est-ce que les habitants du Rosa Bonheur avaient été mis au courant, par leur propriétaire, que l'immeuble était en vente? Première faute. Vous dites qu'ils l'ont appris par la presse. Il convient peut être de se retourner contre le propriétaire. Ensuite, vous dites qu'ils sont victimes du logement social. Mais que se passerait-il si cet immeuble était vendu à un opérateur privé, à un fonds, à une foncière d'habitation de logement? Que se passerait-il si, comme dans 80 % des cas à Paris, il s'agissait d'une vente à la découpe, que certaines personnes n'avaient pas les moyens de pouvoir garder leur appartement et qu'ils étaient sûrs de devoir le quitter. Ce n'est pas du tout le cas dans la situation présente, bien au contraire. La probabilité est forte que les personnes puissent rester dans leurs appartements.

Qu'il y ait des erreurs de communication, je veux bien l'admettre, mais de tirer trait que les opérations de la Mairie de Paris sont contraires à l'intérêt des Parisiens, alors que les opérations de privés ou de ventes à la découpe bénéficient aux Parisiens, pour moi, c'est un contre-sens total.

Monsieur le Maire: En ce qui concerne la vente à la découpe, sachez que je suis intervenu sur cette loi. La vente à la découpe tient surtout au fait, dans le 15ème, qu'un certain nombre de sociétés importantes, comme Gecina, vendent tout leur patrimoine. Ça ne nous empêche pas de nous entendre avec de telles sociétés pour d'autres investissements.

Vous évoquez ensuite une erreur de communication. Je rêve. On ne peut pas traiter les habitants d'un immeuble de cette façon sans les prévenir. Que la ville n'ait pas prévenu les habitants que leur immeuble était préempté, c'est pour le moins plus qu'une erreur de communication. Je vous rappelle qu'il y a inégalité quelque part car, si je vous cite les articles L 25 11 15 et L 25 11 30 du code général des collectivités territoriales, il est indiqué que le maire de la commune doit informer, chaque mois, le maire d'arrondissement de la suite réservée aux DIA présentées en application des immeubles situés en arrondissement. Le maire d'arrondissement émet alors un avis sur toute acquisition, réalisation d'immeuble ou droit immobilier. Je n'ai jamais été saisi. Il peut donc y avoir un certain nombre de rebondissements juridiques dans cette affaire.

Je pense donc que la Ville tente d'acheter des terrains, de préempter n'importe comment - comme je le disais tout à l'heure. Il y aura donc bien des préemptions d'appartements si les urnes ne nous sont pas favorables, c'est sûr. Les gens qui habitent rue Rosa Bonheur, je ne connais pas leur niveau de revenus, effectivement, mais on peut aisément imaginer qu'un certain nombre d'entre eux dépasseront le plafond et qu'ils devront partir. Cela ne correspond pas à la création de logements. Cela correspond à la substitution d'une population par une autre. Je comprends bien que l'on désire construire des logements dans le $15^{\rm ème}$ arrondissement, puisque nous ne sommes pas encore à 20 %, mais il vaut mieux qu'il soit question de créations nettes plutôt que de transferts de population. Y a-t-il d'autres interventions mes chers collègues ? Mme Tachène, qui est rapporteure du projet de délibération.

Mme Tachène: Très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites. Simplement un petit mot pour M. Dargent. Simplement pour le plaisir. Si Mme de Clermont-Tonnerre se préoccupe des inquiétudes légitimes des habitants du $15^{\grave{e}me}$, ce n'est pas le cas de Mme Hidalgo, qui est partie ce soir, et qui poursuit sa politique à marche forcée. Je tiens simplement à dire que Mme Hidalgo poursuit cette politique de préemption pour faire du chiffre, comme cela l'a été

très bien dit par Mme de Clermont-Tonnerre. C'est d'ailleurs en contradiction avec ce qu'elle annonce dans son programme pour le logement à Paris, puisque elle propose un pacte avec le secteur privé pour conserver les classes moyennes à Paris. Il y a certaines contradictions avec les actions qu'elle a menées jusqu'à présent.

Il s'agit donc bel et bien d'une nouvelle acquisition sans concertation, et c'est pour cela que c'est choquant. Les habitants auraient dû être informés et le Maire d'arrondissement averti, consulté et associé à de telles démarches. Je vous propose de donner un avis défavorable à ce projet de délibération.

Monsieur le Maire: Bien. Je soumets aux voix. Mme Poirault-Gauvin.

Mme Poirault-Gauvin: Je voudrais juste m'insurger contre la remarque sexiste de M. Dargent, qui vient de dire à l'instant à Mme Tachène: « Vous n'avez pas tout compris, on vous expliquera ». Je vous ai entendu: « Vous êtes une femme, vous n'avez pas tout compris, on vous expliquera ». Ces remarques régulières de M. Dargent sont inacceptables dans notre assemblée. Je tenais donc à le signaler et à lui demander de retirer sa phrase.

Monsieur le Maire : M. Dargent, Mme Poirault-Gauvin vous demande de retirer votre phrase. Que lui répondez-vous ?

M. Dargent: Mme Poirault-Gauvin, un homme aurait tenu le même discours, je lui aurais évidemment dit exactement la même chose, ça n'est pas un problème. Plutôt que de genre Mme Poirault-Gauvin, il s'agit d'un problème de propos, de propos tenu.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ce projet de libération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

17. 2013 DLH 258 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2012 du traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Monsieur le Maire : M. Gayet.

M. Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais profiter de cette délibération pour dénoncer l'action de la SOREQA et de la Ville de Paris pour le

93/95 Brancion. L'issue de cette affaire est attristante. J'avais lu dans un grand journal du soir que Mme Hidalgo s'appliquait à dissocier sa campagne sur la ville de Paris de la politique gouvernementale. Or, nous constatons, dans le dossier Brancion, que Mme Hidalgo exécute, sur Paris, exactement la même politique dévastatrice de l'emploi que M. Hollande. Pourtant, en ce qui concerne ce projet du 93/95 rue Brancion, nous l'avions prévenue. Si elle ne maintenait pas la possibilité, pour la société Poilâne, de bénéficier d'un entrepôt de proximité indissociable de l'exploitation, la société Poilâne délocaliserait ses forces de production, son four, son laboratoire, son entrepôt et ses employés en banlieue. Malheureusement, Mme Hidalgo et la SOREQA ont privilégié la construction de quatre logements au détriment d'une dizaine d'emplois. Le résultat est que les Parisiens vont devoir payer une coquette indemnisation alors que les installations et les emplois de Poilâne vont partir en banlieue. Cette gestion de la SOREQA est déplorable et critiquable, alors que Mme Hidalgo nous avait promis, dans cette salle, de trouver une solution pour conserver les emplois sur le 15^{ème}. Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre: À chaque délibération portant sur la SOREQA, nous sommes contraints d'émettre les mêmes réserves. Sur les deux dossiers qui concernent le $15^{\rm ème}$, à savoir le 93/95 Brancion que vient d'évoquer mon collègue M. Gayet, et le 266 Lecourbe, force est de constater que nous prêchons dans le désert et que la SOREQA semble atteinte de surdité. Je tiens à dénoncer une nouvelle fois une opération scandaleuse qui a été conduite par la Ville et dont la SOREQA a hérité. Il s'agit donc de deux maisons situées au 266 rue Lecourbe et au 180 rue de la Croix Nivert, et qui sont en copropriété. Notre conseil connait bien ce sujet puisque nous sommes intervenus dessus à de multiples reprises. Je rappelle qu'en 1990, la Mairie de Paris a préempté les logements du 180 Croix Nivert et qu'elle les a laissés, depuis, vides et à l'abandon. Coté locaux, les logements sont occupés et plusieurs appartements ont été achetés en 2008 par des familles qui ont réalisé des travaux sans qu'à aucun moment, la Ville n'ait fait valoir son droit de préemption. Or, après avoir laissé ces propriétaires s'installer, en 2011, le Maire a mandaté la SOREQA pour mettre tout le monde dehors afin d'engager la démolition et la reconstruction des bâtiments. Saisie en septembre 2011, la Commission du vieux Paris a formulé les vœux que ces maisons datant de 1845 ne soient pas démolies mais

réhabilitées de manière exemplaire. De plus, le commissaire-enquêteur a émis, en juillet 2012, un avis défavorable sur la déclaration d'utilité publique de cette opération. La Mairie du $15^{\rm ème}$ est intervenue à plusieurs reprises sur ce dossier mais malheureusement, en dépit de nos saisines, la déclaration d'utilité publique a été maintenue, mettant les habitants dans une situation épouvantable.

Pour résumer la situation, je vous donne lecture d'un mail reçu de parents de cinq enfants et propriétaires d'un appartement dans lequel ils ont effectué de nombreux travaux, et qui viennent de recevoir une ordonnance d'expropriation. Le mail dit la chose suivante : « Voilà un dossier qui aurait été géré de manière catastrophique et scandaleuse par la Ville de Paris depuis les premières acquisitions, il y a plus de 20 ans. La ruine des appartements de la Ville, la non-préemption de 2008 et une procédure d'utilité publique traitée en deux phases. On croit rêver. Hélas, c'est la réalité et cela nous pourrit la vie depuis 39 mois. J'espère que l'on pourra échanger notre bien pour un autre appartement dans le même quartier pour recommencer à vivre sereinement, en famille, à Paris, en tant qu'accédant à la propriété, et à nous occuper de notre petit garçon handicapé. » Voilà ce que l'on fait des familles parisiennes. C'est absolument scandaleux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Il est vrai que la SOREQA, qui a un rôle utile par ailleurs, s'est pris les pieds dans le tapis dans ces deux dossiers. Nous l'avions signalé à plusieurs reprises dans ce Conseil. Je mets aux voix ? Mme Ferhat, vous voulez parler. Pardon.

Mme Ferhat: Je voulais juste préciser que nous les remercions pour les habitants du quartier Brassens. Nous remercions la SOREQA pour avoir supprimé le travail et les emplois qui se trouvent chez Poilâne. De moins en moins de commerces, voire pas de commerce du tout dans ce quartier dans lequel je vis, que je connais assez bien. Au lieu de cela, du logement social, et encore du logement social sans tout ce qu'il devrait y avoir de commerces, crèches ou écoles. On continue à préempter, puisque quelques lieux l'ont à nouveau été. Nous avons pris l'habitude, sur le quartier Brassens, d'être surchargés de logements sociaux. Voilà. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur Baghdad.

M. Baghdad: Monsieur le Maire, pour apporter quelques précisions à ce qui vient d'être dit. Je crois qu'il est faux de dire que la Ville de Paris ne s'est pas

préoccupée de ce sujet. À ce titre, plusieurs propositions ont été faites à Poilâne pour lui permettre de retrouver un lieu où l'emploi pouvait être exercé dans de bonnes conditions. Il s'est avéré que Poilâne a refusé les propositions qui ont été faites. Six ou sept lui ont été faites, toutes refusées. On ne peut pas imposer à Poilâne d'accepter les propositions qui lui sont faites. Peut être s'imaginaient-ils autre chose, pour d'autres raisons.

Ensuite, je ne peux pas laisser dire que, dans le quartier Brassens, rien n'est fait pour l'emploi. Je ne vais pas revenir sur toutes les initiatives qui ont récemment été entreprises. Nous avons encore l'immeuble Orange qui draine un certain nombre d'emplois. Demain - je sais que vous allez hurler - Free va s'installer et avec d'autres initiatives de ce même titre à venir, je crois que nous faisons en sorte que l'emploi dans le quartier puisse être préservé et amplifié.

Monsieur le Maire: En tout cas, Poilâne va disparaître, c'est comme ça. Oui, vous voulez reprendre la parole M. Gayet?

M. Gayet: Oui. Je voulais répondre à M. Baghdad. Je m'inscris complètement en faux par rapport à ce qu'il vient de dire. Aucune proposition utile n'a été faite à la société, vu sa structure. Elle ne pouvait pas accepter d'avoir un entrepôt loin de son magasin. Le geste a donc été inutile. C'est pour cela que nous l'avons perdue.

Monsieur le Maire: Mme Poirault-Gauvin.

Mme Poirault-Gauvin: Juste pour dire qu'à chaque conseil d'administration de la SOREQA, lorsque nous avons évoqué ce dossier j'ai défendu la position du conseil d'arrondissement du $15^{\rm ème}$ et que j'avais eu l'assurance de ce dernier qu'une solution serait recherchée. J'ai voté systématiquement contre ce projet mais je constate que jamais, alors que j'ai plusieurs fois pris ma plume, il n'y a eu de réponse à mes courriers et à mes interventions au conseil d'administration. C'est donc une façon de traiter les élus locaux qui sont bien au fait des problématiques du dossier et, en l'occurrence, de l'organisation de cette production par Poilâne. C'est une façon scandaleuse de traiter les élus locaux. Je tenais à le rappeler ici.

Monsieur le Maire : Mme Tachène, pour répondre éventuellement aux orateurs.

Mme Tachène: Il n'y a malheureusement que peu de réponses à apporter. C'est effectivement un dossier qui traîne depuis 2010. Pour les raisons qui ont été énoncées précédemment, je préconise un vote défavorable.

Monsieur le Maire: Bien. Je mets donc aux votes. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

18. 2013 DLH 267 Avenant au bail à construction portant location à ADOMA d'une propriété communale 73 à 79, rue de la Procession (15e).

Monsieur le Maire : Mme Ceyrac.

Mme Ceyrac: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération pour dire que les habitants du quartier ont mal vécu cette très nécessaire restructuration. Le chantier a été très mal tenu. Adoma a été obligée de reprendre les choses en main. Les travaux ont même été arrêtés avant de redémarrer en juin dernier. L'entreprise s'est engagée à améliorer les conditions de tenue de ce chantier et à assurer, entre autres, le nettoyage au fur et à mesure du chantier et avant la livraison. À l'heure actuelle, 30 logements réhabilités viennent d'être livrés. Il concerne les résidents qui avaient été installés provisoirement dans des chambres à lits multiples. Ils peuvent désormais intégrer leurs logements définitifs. Il reste encore 50 chambres à réhabiliter pour la dernière tranche qui doit être livrée fin 2013 et courant 2014. Tous les travaux seront alors terminés, intérieurs comme extérieurs, et les bungalows seront démontés. Je pense que cela améliorera un petit peu la vie du quartier. Dans ces bâtiments rénovés, seul demeureront les résidents titulaires. Un système sécurisé avec un seul badge numéroté et nominatif par résident sera mis en place afin de sécuriser la résidence et d'éviter des intrusions non désirables.

Monsieur le Maire: Mme Bladier-Chassaigne.

Mme Bladier-Chassaigne: Je voudrais juste ajouter quelques mots concernant les problèmes de sécurité rencontrés à Adoma. Des contacts réguliers ont été établis avec les forces de l'ordre, ce qui a abouti à une meilleure réactivité et à des interventions plus rapides. Adoma organise désormais des formations, pour ses différents responsables d'hébergement, dispensées par les services de police.

Monsieur le Maire : Bien. Mme Tachène veut-elle rajouter quelque chose ? Il n'y a pas d'autres interventions ? M. Baghdad.

M. Baghdad: Monsieur le Maire, je voudrais vous signaler que nous devons être vigilants. Adoma a une politique de logement qui apporte beaucoup au foyer mais des problèmes de sécurité restent à déplorer. Ces problèmes sont souvent liés, dans les foyers, et notamment les foyers de travailleurs immigrants, à une surpopulation, avec des populations parfois vieillissantes. Il y a vraiment de forts enjeux, pour des structures comme Adoma, à affronter ces problèmes de populations vieillissantes et de surpopulation. Je crois que nous avons tout intérêt à rappeler son rôle à Adoma, pour le bien être des résidents et des voisins de ces résidences.

Monsieur le Maire: Oui, d'ailleurs j'en profite pour dire que nous avons également ce type de problèmes dans le foyer voisin de la rue Falguière. Mme Lalem.

Mme Lalem: Juste un mot pour dire que, mes chers collègues, il faut se féliciter de l'accompagnement assuré par la Mairie de Paris, puisque ce que j'ai entendu dans les interventions de vos deux adjointes faisait état d'une évolution plutôt positive et intéressante. Je partage tout de même les réserves de M. Baghdad quant à des partenaires comme Adoma.

Monsieur le Maire : Merci. Une précision Mme Ceyrac ?

Mme Ceyrac: Je voudrais juste préciser que, effectivement, la Mairie de Paris fait beaucoup de travail, mais la Mairie d'arrondissement n'est pas en reste. Nous sommes très proches de nos habitants. J'interviens moi-même régulièrement et j'ai alerté Adoma sur ce problème de surpopulation. Ils en sont pleinement conscients et cette restructuration permettra de faire plus facilement sortir les personnes indésirables. C'est pour cela que le vigik qui sera mis en place sera un vigik numéroté. Si une personne résidente demande un deuxième vigik qui pourrait éventuellement servir à quelqu'un d'autre, le premier sera annulé. Il n'y aura donc toujours qu'un vigik pour entrer dans son logement. S'il faut être très vigilant, sachez que nous le sommes, avec ma collègue Mme Bladier-Chassaigne, et que nous intervenons très régulièrement directement sur le terrain.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Tachène souhaite répondre ?

Mme Tachène: Oui, juste un mot pour saluer le travail d'accompagnement qui a été assuré par la Mairie du 15^{ème}. C'est un chantier de longue durée, qui a démarré en 2009 et qui s'achèvera - comme l'a indiqué Mme Ceyrac - en mars 2014. Nous sommes donc favorables à ce projet.

Monsieur le Maire: Bien. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté.

19. 2013 DLH 276 Résiliation anticipée de la convention de 1986 passée entre la Ville de Paris et ELOGIE.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

20. 2013 DVD 155 Convention d'occupation du domaine public avec la société OPALE DEFENSE relative à l'implantation d'une passerelle avenue de la Porte de Sèvres (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

21. 2013 DVD 205 Développement et exploitation d'un réseau public de bornes de recharges pour véhicules hybrides et électriques. Approbation de la passation d'un marché et signature d'une convention avec SODETREL.

Monsieur le Maire : M. Gayet.

M. Gayet: Oui, Monsieur le Maire. Au nom des commerçants, je demande que, pour ce genre d'implantations, les commerçants devant les boutiques desquels sont construites ces bornes soient systématiquement et préalablement informés, et qu'ils puissent nous faire part de leurs positions, favorable où défavorable, pour que nous puissions intervenir. À l'heure actuelle, l'information parvient trop tardivement et la messe est dite. Merci.

Monsieur le Maire: Oui, je dois dire que nous avons été fort désappointés lors de l'implantation d'Autolib', que nous avons votée je vous le rappelle, contrairement à ce que j'ai pu entendre ici où là. Nous avions participé à une concertation avec la Mairie de Paris et nous avions réuni les conseils de quartier etc. Un certain nombre de propositions de demandes de modification d'emplacements ont été faites, à l'époque, auprès de Mme Lepetit, adjointe en charge de ces sujets. Aucune de nos observations, pourtant de bon sens, n'a été

retenue. Nous nous sommes donc retrouvés à gérer des gênes de commerçants où d'immeubles assez nombreuses. Nous ne pouvons même pas obtenir la liste des implantations. On ne sait pas où elles ont lieu, à moins de faire un relevé dans tout le $15^{\text{ème}}$. Ce projet de délibération, dans une première phase en tout cas, concerne sept à huit bornes pour l'ensemble de l'arrondissement, ce qui est tout de même assez peu si on pense que l'avenir est à la voiture électrique. Y a-t-il d'autres interventions ? Non? Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

44. VXV2013208 Voeu au Maire de Paris relatif à la mise en place d'un comité de suivi du centre commercial Beaugrenelle, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE, Jean-Raymond DELMAS, Gérard GAYET, Franck LEFEVRE, Hubert MARTINEZ, Gérard d'ABOVILLE, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Je vais demander à Mme de Clermont-Tonnerre de le présenter.

Mme de Clermont-Tonnerre: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ouvert à grand renfort de publicités, le centre commercial bénéficie d'une très forte fréquentation. Je pourrais reprendre vos propos, Monsieur le Maire, lorsque vous faisiez un parallèle entre la rue Linois et le boulevard Haussmann, car la publicité sur le thème de l'« attractive shopping» a plutôt bien fonctionné: pont de Grenelle atrophié, policiers accrochés à leur sifflet pour dénouer les embouteillages, invasion de scooters sur les trottoirs, abribus bondés, flux de piétons sur les trottoirs, foule dans le centre, files d'attente pour emprunter les escalators, voici l'ambiance des premiers week-ends, alors même que les dix salles de cinéma n'étaient pas ouvertes le soir.

Le chantier étant désormais terminé avec deux ans de retard, il nous appartient de faire maintenant preuve de vigilance pour limiter les nuisances pour les riverains et, plus généralement, pour le quartier. Comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises, de nombreuses craintes ont été exprimées, parmi lesquelles le risque d'une baisse de la fréquentation des commerces de proximité, dans un contexte économique de plus en plus difficile, la saturation des transports publics qui ne sont pas dimensionnés pour un centre qui accueillera entre 12 à

20 Millions de visiteurs par an, l'engorgement de la circulation lié à l'afflux de visiteurs où de camions de livraison, sans compter l'arrivée des cars de touristes, des problèmes de sécurité, des difficultés pour maintenir la propreté des lieux, en dépit des efforts des agents, contraints de passer plus de temps sur le secteur au détriment des autres quartiers. À ces craintes, dont certaines se sont déjà concrétisées, s'ajoute l'engagement, non tenu à ce jour, de financer l'installation de dix-huit caméras de vidéo-protection aux abords du centre, mais également la décision de Gecina de revendre le centre commercial. Nous pouvons raisonnablement penser qu'après toutes ces années de travaux, et en dépit de l'ouverture en fanfare du centre commercial, nous ne voyons pas encore le bout du tunnel, et que nous aurons à faire face aux nuisances que nous dénoncions et pour lesquelles nous n'avons pas cessé d'alerter les porteurs du projet et la Mairie de Paris.

C'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris de s'associer à un comité de suivi du centre commercial, avec l'objectif de réunir l'ensemble des acteurs dans une même instance : la SCI Beaugrenelle, les services de la Mairie de Paris, la Mairie du $15^{\text{ème}}$ bien sûr, la SemParisSeine, la Préfecture de police ainsi que des associations de riverains et de commerçants. Nous souhaitons que ce comité de suivi se réunisse dans les meilleurs délais et étudie de façon prioritaire la mise en place des moyens nécessaires au maintien de la propreté, de l'entretien de la voirie et de l'éclairage, de la sécurité, de la fluidité de la circulation, de la capacité des transports en commun et de l'offre de stationnement. Pour conclure, nous souhaitons que des mesures énergiques soient prises afin que le centre fonctionne dans les meilleures conditions possibles et que les riverains retrouvent enfin une qualité et un cadre de vie plus apaisés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien, les réponses des adjoints. M. Delmas.

M. Delmas: Je voudrais m'exprimer sur la propreté. Il est tout de même regrettable que pour ce centre commercial, tel qu'il est, la Mairie de Paris n'ait pas anticipé l'embauche de plusieurs agents supplémentaires. Deux agents devraient arriver le 15 novembre, paraît-il. Il en faudrait huit de plus. Avec le peu d'argent que nous avons, je ne pense donc pas que le quartier sera très propre. Il serait donc souhaitable que la Mairie de Paris prenne contact avec le centre afin d'établir les mêmes conventions que celles que nous avons avec les McDonalds, c'est-à-dire que le centre puisse nettoyer lui-même ses trottoirs.

Monsieur le Maire : M. Martinez.

M. Martinez: Monsieur le Maire, mes chers collègues. En complément de ce que vient de dire notre collègue M. Delmas. Les problèmes de sécurité et de tranquillité sont très forts dans le quartier du centre commercial. Les problèmes d'éclairage et de propreté dans toutes les rues qui se situent au dessous de la dalle, en particulier dans la rue Gaston de Caillavet, sont une véritable catastrophe. Les problèmes sont réguliers. Nous avons constaté des jets de pierres. Il y a quelques mois, un Velib' a été jeté depuis la dalle sur les rues qui sont au dessous de celle-ci. Je cite un exemple. La semaine dernière, un groupe de jeunes a été interpellé par le commissariat à la suite de jets de pierres. Deux des mineurs ont été interpellés. Ils étaient en possession de vêtements provenant de deux enseignes du centre commercial de Beaugrenelle.

J'ajouterai que se pose également le problème des Roms dans l'ensemble du quartier. Ce point sera évoqué beaucoup plus tard. Il est fort regrettable, en conclusion, que la mairie centrale n'ai prévu aucune mesure d'accompagnement, dans ce secteur du centre commercial. Nous avons un beau centre, globalement, dans un quartier qui reste lugubre dans certaine rues, sous la dalle en particulier où le climat reste assez anxiogène. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : M. Lefevre.

M. Lefevre: Merci Monsieur le Maire. Je veux juste rappeler que, depuis dix ans, nous ne cessons de répéter que la voirie n'est pas adaptée pour recevoir les flux de personnes qui vont fréquenter ce centre. Comme les faits sont têtus - on le voit depuis l'ouverture - dimanche dernier, je crois, la police a fait une intervention importante pour emmener des scooters à la fourrière. Il y a un stationnement totalement anarchique des scooters, faute d'aménagement et faute de places de stationnement pour deux-roues. Il est donc regrettable que l'on soit obligé de prendre cela en compte une fois que le centre est ouvert. Je le répète, cela fait dix ans que l'on demande à ce que l'on s'occupe des aménagements de la voirie aux abords de ce centre. Merci.

Monsieur le Maire: M. Dargent, pour une explication de vote.

M. Dargent: J'interviens pour dire notre satisfaction de voir ce centre commercial ouvert et la satisfaction de milliers d'habitants du 15^{ème} qui le fréquentent, désormais, et qui doivent savoir que la Mairie du 15^{ème} s'est

toujours opposée à cet aménagement, préférant que la friche urbaine qu'était devenu le centre commercial précédent se développe et crée, pour le coup, M. Martinez, des problèmes de sécurité dans notre arrondissement. C'est un vœu fleuve dans lequel beaucoup de choses sont dites, assez curieusement, sur les transports en commun. Ce vœu ne tient absolument pas compte d'un CICA que nous avons tenu, il y a pourtant peu de temps, et qui donnait un certain nombre d'éléments factuels. On tient des CICA mais on ne tient évidemment pas compte de ce qu'il s'y est dit. Je vous renvoie donc à son compte rendu.

Un centre commercial de ce type entraîne fatalement des modifications de flux. Il faudra donc les étudier. Il n'y a pas de souci à ce sujet. En ce qui concerne l'éclairage, vous avez pu voir qu'une expérimentation est faite sur la surface de la dalle. Si elle fait ses preuves, elle pourra être étendue. Au sujet de la propreté, M. Delmas, vous avez tort, à savoir que deux agents ont été affectés d'emblée pour renforcer le service, et non pas suite à vos pressions. La Ville l'avait anticipé. Les choses sont donc correctement gérées, sur ce chantier comme sur d'autres. Je m'étonne donc un peu que Monsieur le Maire du $15^{\rm ème}$ se découvre un intérêt soudain pour ce centre commercial qu'il a combattu depuis toujours, et qu'il réclame un comité de suivi au sein duquel il siégerait en bonne place.

Non, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas favorables à cela. Vous présenterez votre vœu en conseil de Paris si vous le souhaitez, mais les services concernés dépendant de la Ville de Paris suivent le dossier de très près. Si vous avez des informations à leur faire remonter, faites le, mais le principe d'un comité de suivi pour un centre commercial que vous combattez depuis treize ans, franchement, je trouve que ce n'est pas une proposition qui mérite d'être retenue. Il faut être cohérent avec les positions que l'on adopte au fil des années. On ne peut pas être contre ce centre commercial et réclamer, ensuite, un comité de suivi.

Monsieur le Maire: Puisque M. Dargent me met en cause personnellement, je tiens tout de même à lui répondre que ce comité de suivi, nous l'avons demandé il y a plusieurs années, lors d'un CICA organisé justement pour le suivi de l'évolution du centre commercial de Beaugrenelle et auquel Mme Hidalgo n'a pas cru bon de venir participer, ce comité de suivi a été refusé il y a plusieurs années. Nous l'avons demandé, il a été refusé. Si nous demandons, aujourd'hui, qu'il soit à nouveau constitué, c'est tout simplement dans le but que nous

puissions résoudre tous ensemble, avec la Mairie du 15^{ème}, bien sûr, les problèmes de fonctionnement du centre.

En tant que Maire de l'arrondissement, ce que j'ai dénoncé avec un certain nombre d'autres ici, c'est le gigantisme d'un centre qui s'avère totalement inadapté au quartier. On l'a bien vu, d'ailleurs, le week-end dernier, lorsqu'il a fallu interdire la rue Linois à la circulation car le parking était surchargé, lorsqu'il y a eu des jets de pierre, lorsqu'il y a eu des vols - cela arrive dans tous les centres commerciaux - et lorsque la passerelle a risqué d'être déstabilisée, tellement le flux de visiteurs était important. On attendait 10 000 personnes. La police a dénombré 35 000 visiteurs. Tant mieux pour les affaires du centre commercial.

Oui, M. Dargent, vous ne pouvez pas nous faire, en plus, le reproche d'être contre le commerce. Il ne faut pas exagérer non plus. Ce qui nous intéresse, c'est le confort et les conditions de vie des habitants de ce quartier. Je suis resté pendant dix minutes, un quart d'heure, samedi après-midi, devant l'entrée du parking. Les voitures sont pour deux tiers d'entre elles des voitures immatriculées dans le 92. Que les gens du 92 viennent faire les courses dans le $15^{\text{ème}}$, c'est très bien, mais je ne souhaite pas, en tant que maire, que cela se fasse au détriment du quartier. La voirie de ce quartier n'est pas adaptée. Les gens ne peuvent plus stationner pour entrer dans leur tour, la tour H15, puisque le parking est surchargé assez rapidement et que la rue Linois a été privée de stationnement. La station Charles Michels est tellement étroite et petite que des files d'attente se créent jusqu'à la sortie du métro et tout ce que nous a dit la SNCF pour la ligne C du RER, c'est qu'un accès serait ouvert, comme nous le demandons depuis des années, en 2018.

Cela a été évoqué, des problèmes de salubrité, de sécurité et de propreté se posent. Nous les avons constatés de visu en nous rendant sur place. Le comité de suivi permettrait d'inclure la Mairie du $15^{\text{ème}}$, des services de police, de la Mairie de Paris et du centre commercial lui-même dans une intention positive de régler les problèmes, et non pas pour handicaper le centre. Il faut que ce dernier fonctionne. Nous verrons d'ailleurs ce que donnera la concurrence avec les commerces de proximité. Même des commerçants de la rue de la Convention m'ont avoué que des clients à eux étaient partis au centre commercial. Nous tirerons un bilan, mais je ne vois pas en quoi la réalisation du comité de suivi peut

représenter une gêne. Quant à la propreté du centre, il faut que vous sachiez, M. Dargent, que le week-end de l'ouverture, il a fallu désosser des équipes de tout le $15^{\grave{e}me}$ pour pouvoir envoyer des agents en catastrophe sur le centre commercial - je parle sous le contrôle de l'adjoint compétent - parce que l'équipe dédiée, malgré son dynamisme et un chef d'équipe extraordinairement motivé, ne pouvait plus faire face.

Il y a donc beaucoup de problèmes qu'il est nécessaire de régler. Notre désir n'est pas du tout de nous opposer à la création d'un centre commercial, pas du tout. Je vous rappelle d'ailleurs que mon prédécesseur avait, lui, exercé un recours que je n'ai pas poursuivi. Nous avons toujours été favorables à que ce centre se fasse pour participer à la rénovation du quartier. C'est le gigantisme d'un troisième centre parisien, dans un quartier qui ne peut pas le recevoir, que nous avons dénoncé. Vous niez les difficultés des habitants du $15^{\text{ème}}$, ils apprécieront, le moment venu.

Bien. Je mets aux votes. Qui est pour? Qui est contre? Abstention? Il est adopté.

- 45. VXV2013209 Voeu au Maire de Paris concernant l'éclairage de la dalle du Front de Seine et du secteur sous-dalle à Beaugrenelle dans le 15ème arrondissement de Paris.
- 46. VXV2013210 Voeu adressé au Maire de Paris concernant la propreté des rues et de la dalle du Front de Seine du secteur Beaugrenelle dans le 15ème arrondissement de Paris.
- 47. VXV2013211 Voeu adressé au Maire de Paris concernant la sécurité du secteur de la dalle du Front de Seine et du quartier Beaugrenelle dans le 15ème arrondissement de Paris.

Monsieur le Maire : Bien. Nous avons trois autres vœux déposés par Mme Poirault-Gauvin et Mme Margueritte, à qui je vais donner la parole.

Mme Poirault-Gauvin: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je m'interroge juste sur la procédure car je crois qu'un vœu rattaché permet de débattre plus longtemps. Le principe d'un vœu rattaché à une délibération est de permettre un débat plus long sur la délibération. Vous englobez tous les vœux. On les présente maintenant. Je m'interroge sur la procédure que vous avez choisie. La politique

n'est pas une affaire de procédure. La politique est une affaire de sincérité et de conviction. Dans ce domaine et sur ce dossier, nous avons eu, pour certains, un engagement digne aux côtés des habitants du $15^{\grave{e}me}$ depuis le début de ce projet en 2003, depuis la première fois qu'il a été annoncé et présenté dans un Conseil de quartier en présence des élus et de Mme Hidalgo qui, à l'époque, nous faisait l'honneur de sa présence mais qui n'est pas là, ce soir, pour débattre des sujets importants.

À l'époque, nous avions envisagé tous les dysfonctionnements. Nous avions dit avec humilité et avec force que la capacité des transports en commun était totalement insuffisante et qu'ils seraient saturés. Nous avons dit que le stationnement serait insuffisant – nous l'avons vu depuis l'ouverture de ce centre –, que la voirie était dégradée dans les abords immédiats. Il y a eu quelques améliorations. Nous avons fait une visite avec ma collègue Mme Margueritte – qui présentera, je le précise, le vœu sur la sécurité –, la veille de l'inauguration du centre, en nous disant que ce serait peut-être le jour où le quartier serait le plus propre, le plus présentable. Nous avons constaté, à quelques mètres du centre commercial, que la voirie était profondément dégradée, notamment sur tout le secteur sous-dalle.

Nous avons donc une inquiétude légitime concernant l'éclairage. Le contraste est saisissant entre la partie qui a été rénovée et la partie qui ne l'a pas été. C'est la raison pour laquelle, au printemps, je m'étais interrogée sur le montant des travaux pour l'éclairage du secteur sous-dalle qui était évalué à 15 117 €. Effectivement, il n'y a qu'un tout petit tronçon de la rue Robert de Flers qui a été réalisé alors que c'est tout le secteur qui devrait être éclairé. Concernant la propreté, nous avons pris des photographies et saisi les services car c'est ignoble. C'est scandaleux. Ce sont des urinoirs à ciel ouvert à quelques mètres du centre commercial qui se veut magnifique.

J'en profite pour répondre à certaines critiques sur ma présence à l'inauguration de ce centre commercial avec Mme Margueritte. Il est facile de caricaturer des positions.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas dans le vœu mais ce n'est pas grave. Allez-y.

Mme Poirault-Gauvin : Vous avez parlé de plein de choses, tout à l'heure, qui n'étaient pas dans le vœu.

Monsieur le Maire : Mais je suis le Maire.

Mme Poirault-Gauvin: Mais c'est très bien. Ne vous sentez pas visés personnellement lorsque je parle de vous et de nos collègues.

J'assume d'avoir été certainement la première, en 2003, à avoir soulevé des inquiétudes concernant le gigantisme de ce centre. J'assume d'avoir été contre la cession en pleine propriété de ce centre qui a été revendu avec une plus-value de près de 300 000 000 €. J'assume d'avoir mis en garde contre les risques de thromboses, d'embouteillages, de problèmes de stationnement. J'assume d'avoir dénoncé les insuffisances des transports en commun. J'assume d'avoir dénoncé les moyens insuffisants en matière de propreté. J'assume de demander à nouveau à M. Dargent si la SemParisSeine peut respecter son engagement sur la vidéoprotection - Mme Margueritte reviendra sur ce point bien précis. En revanche, je n'accepte pas la politique de la chaise vide. C'est la raison pour laquelle j'ai assisté à l'inauguration de ce centre. C'est le rôle de l'ensemble des élus du 15ème d'être présents aux inaugurations. C'est la raison pour laquelle j'étais là. C'est un symbole mais c'est parce que je voulais montrer que, comme depuis le début, je suis aux côtés des habitants concernant ce dossier.

Monsieur le Maire : Mme Marqueritte pour le vœu sur la sécurité.

Mme Margueritte: Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que nous avons répondu, avec Mme Poirault-Gauvin, à l'invitation d'une présidente du conseil syndical d'une tour qui est aussi présidente d'une association de quartier. Nous avons répondu à son invitation pour une visite sur dalle, la veille de l'inauguration du centre commercial de Beaugrenelle. Nous avons constaté, lors de cette visite, la présence de nombreux sans-domicile fixe, et nous avons expérimenté le fort sentiment d'insécurité qui règne dans le quartier, le soir venu, puisqu'il était entre 10h et 11h du soir. Nous réclamons par ce vœu l'installation des 18 caméras vidéo-protection promises dans le cadre du PPV, qui devient urgente et qui devrait d'ailleurs être élargie.

La proximité de ce centre commercial flambant neuf rend la misère encore plus criante. L'accompagnement de ces personnes qui vivent sur la dalle, le soir venu, en grande fragilité, doit être renforcé. Nous sommes bien loin des beaux sentiments de l'atmosphère charmante et artistique d'un film de Kusturica. Sur la dalle, la vérité de la misère est criante et cruelle, et nous devons réfléchir

collectivement à des solutions qui devraient être trouvées en toute humanité. Merci.

Monsieur le Maire: Vous avez présenté ces vœux qui reprenaient largement le vœu précédent. Les adjoints ont-ils quelque chose à rajouter? Y a-t-il des explications de vote?

Mme Poirault-Gauvin: Il n'a pas été possible de le dire tout à l'heure concernant le comité de pilotage. Vous avez demandé ce comité de pilotage à plusieurs reprises. Nous sommes à quelques mois de l'élection municipale. Nous ne savons pas qui siègera du côté de la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissements. Il aurait été responsable de la part de tous les élus d'accepter le principe d'un comité de suivi concernant l'aménagement et l'entretien de ce centre commercial. Je tenais à le préciser.

Monsieur le Maire : M. Dargent. Explication de vote.

M. Dargent: Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ces trois questions ont été évoquées dans le vœu précédent. Pour vous contredire, Monsieur le Maire, sur la question de la sécurité dans le quartier, interrogez le Commissaire de police. Il vous dira que l'idée selon laquelle ce quartier serait plus délinquant qu'un autre est une idée fausse. Il faudrait arrêter de propager ce propos qui n'est pas digne par rapport au quartier Beaugrenelle. Les habitants de ce quartier n'ont aucune raison d'être stigmatisés comme vous le faites alors que les statistiques de la délinquance démentent cette stigmatisation.

Sur la question de la vidéo-protection, je rappelle que le Préfet de police, auquel j'avais écrit sous le précédent gouvernement, avait refusé d'inclure la dalle dans le plan de vidéo-protection de Paris, et que nous avons obtenu que ce soit le cas désormais. On voit qui est pour la protection et la sécurité, et qui ne l'est pas. Le plan de vidéo-protection est en cours de finalisation, grâce à l'actuel Ministre de l'Intérieur. S'agissant de la partie du nettoyage de la sous-dalle, j'ai déjà répondu tout à l'heure. Bref, les trois vœux de Mme Poirault-Gauvin sont sans objet donc nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire: M. Dargent a raison de parler de la bonne sécurité dans ce secteur au lendemain de l'incendie de quinze voitures rue Linois. C'est un secteur qui est parfaitement calme et tranquille. Évoquons également, comme l'a dit M. Martinez, l'interpellation d'un groupe de jeunes qui jetaient des pierres sur le

centre commercial et détenaient des objets qui avaient été volés dans ce dernier. Tout va bien, dans Paris, au niveau de la sécurité. C'est bien connu. Quant à la vidéo-protection, M. Dargent, j'espère que vous ne vous hasardez pas, par les déclarations que vous venez de faire, parce que je ne suis pas si sûr que vous que ces caméras, qui ont été longuement négociées, soient rapidement installées. Il y en a quand même 260 à l'intérieur du centre commercial. L'effort qui avait été demandé à Gecina, c'est que 18 soient installées sur la dalle, à Beaugrenelle. Aujourd'hui, pour avoir reçu les responsables de Gecina il y a quelques semaines, ils sont dans l'incapacité de me dire si ces caméras seront installées sur la dalle. Joignez vos efforts aux miens, auprès du Préfet de police notamment, mais pas seulement, pour que ces caméras soient véritablement installées. Aujourd'hui, c'est au point mort. Elles auraient d'ailleurs dû être installées avant même l'ouverture du centre puisque ça fait 2 ou 3 ans que cette implantation est évoquée.

Explication de vote? Mme Poirault-Gauvin, allez-y.

Mme Poirault-Gauvin: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais montrer et démontrer que M. Dargent a menti à notre assemblée ce soir. Je sais que M. Valls est formidable mais enfin, en quelques semaines, en quelques jours après l'élection de François Hollande, il aurait réussi à débloquer le dossier des 18 caméras. M. Dargent aurait réussi à parler à M. Valls, dès l'élection de François Hollande, de l'installation de ces 18 caméras. Dans une lettre à une présidente d'association le 17 mai 2012, il affirme que c'est à la suite d'un long processus de concertation qu'il a obtenu ces caméras. C'est donc sous le gouvernement précédent, et donc avec le Préfet de police antérieur, que nous avons obtenu ces 18 caméras. Je tenais à le préciser.

Monsieur le Maire: Vos vœux étant satisfaits par le 44, vous les maintenez néanmoins? La majorité considère qu'elle ne prend pas part au vote. Nous allons donc voter sur le 45. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Adopté Le 46. Même vote. Le 47. Même vote. Merci. Je soumets aux voix la délibération. Qui est pour la délibération? Contre? Abstention? Adoptée.

23. 2013 DPE 87 Modalités de passation, sur appel d'offres ouvert, d'un marché de travaux pour l'aménagement des déversoirs d'orage Châtillon Bas-Meudon et Renan-Seine (15ème) et convention entre la

Ville de Paris et le SIAAP relative aux modalités de financement des travaux.

24. 2013 DEVE 179 Convention visant à autoriser à titre temporaire l'occupation d'un terrain situé dans le square Carlo Sarrabezolles (15ème) avec l'association Espaces.

Monsieur le Maire : Mme Clermont-Tonnerre

Mme Clermont-Tonnerre: Merci Monsieur le Maire. Notre conseil connaît bien l'association d'insertion Espaces à laquelle nous avons apporté un soutien constant, que ce soit pour les Balades fluviales inaugurées cette année, pour les prestations dans certains espaces verts, mais aussi pour les entretiens horticoles et de ramassage des déchets de la Petite ceinture. Ces prestations permettent à des publics éloignés de l'emploi d'accéder à l'apprentissage de techniques professionnelles de gestion horticole des espaces verts et d'amorcer un retour vers un emploi pérenne.

Afin de permettre à Espaces de disposer d'une base-vie pour la Petite ceinture, la Ville a décidé unilatéralement de mettre à la disposition de l'association une partie de ce que fut le square Victor, aujourd'hui dénommé Sarrabezolles. Cet espace vert couvrait alors 14 000 m² avant que la révision du PLU n'en déclasse la moitié. Désormais, le site est divisé en deux parties : un square en tant que tel et un espace qui ressemble de plus en plus à une arrière-cour dont on ne sait plus très bien qui le gère. Pour m'y être rendue il y a quelques jours avec ma collègue Mme Toubiana, nous avons constaté qu'il y stationnait des grues, des camions, que l'on y entreposait un tas de matériel et que la base-vie d'Espaces y était déjà opérationnelle. À la lecture de cette délibération qui nous est soumise ce soir, je constate donc que nous sommes mis devant le fait accompli dans la mesure où ce projet ne fait qu'entériner l'installation d'Espaces dont la localisation n'a même pas été concertée avec la Mairie du 15^{ème}. Les travaux ont été, qui plus est, réalisés pendant l'été. J'ajoute que, d'après la convention jointe, l'installation est supposée rester 5 ans, ce qui gèle l'aménagement de ce site qui a vocation à être autre chose qu'un entrepôt de camions.

Par ailleurs, je déplore que l'emplacement retenu, pour déployer la base, ait été si mal choisi. Depuis le square, les promeneurs ont désormais vue sur deux cabines de toilettes et sur une énorme construction modulaire, ce qui - vous

l'avouerez - n'est pas idyllique. Tout ceci démontre, une fois de plus, que le maire de Paris n'en fait qu'à sa tête et considère la Mairie d'arrondissement comme une chambre d'enregistrement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: D'autres interventions? Il est vrai que le square Sarrabezolles a une drôle de configuration. L'association Espaces avait la possibilité de s'installer ailleurs - elle n'y est pour rien. D'autres locaux auraient été mieux adaptés, comme le sous-sol de la Serre du parc Citroën, ou des locaux près du parc Georges Brassens, ou encore à Suzanne Lenglen. C'est dommage d'ôter au 15ème un morceau de jardin dans cet endroit où il y en a si peu. Y a-t-il des interventions? Mme Toubiana souhaite répondre?

Mme Toubiana: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souscris totalement aux propos de Mme de Clermont-Tonnerre et aux vôtres. Espaces dispose déjà de vestiaires au parc Citroën. Je ne vois pas l'utilité de disposer de vestiaires dans un autre lieu. Je déplore qu'une partie du square Sarrabezolles soit devenue un entrepôt, avec des troncs d'arbres, des objets divers, et plusieurs camions en stationnement. Il nous est demandé, dans cette délibération, le principe d'une mise à disposition d'un terrain de 20 m² pour l'association Espaces, dans le square Sarrabezolles, dans lequel elle pourra installer une base de vie pour les salariés. Cela laisse entendre que l'on demande au conseil d'arrondissement son avis. Or nous avons découvert avec surprise qu'un bungalow avec deux sanisettes avait déjà été installé depuis septembre dans ce square. Cette délibération est scandaleuse puisqu'elle nous demande d'approuver une installation qui a déjà été faite sans que le conseil d'arrondissement en ait délibéré au préalable. Aussi bien sur le fond que sur la forme, je vous demande de voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire: Bien. Je mets aux voix. Qui est pour? Contre? Abstention? Il est rejeté.

25. 2013 DEVE 180 Avenant n°1 au marché de travaux lot n° 2 d'aménagement d'une promenade sur la petite ceinture entre la place Balard et la rue Olivier de Serres (15ème).

Monsieur le Maire : M. Menguy.

M. Menguy: Merci Monsieur le Maire. Très rapidement pour souligner que, maintenant que la Petite ceinture est ouverte, demeurent encore des problèmes

liés à la sécurité et à la tranquillité de cette promenade. Il faut encore se rappeler que les problèmes de barrières, d'accès au talus, ne sont pas réglés, ce qui présente une certaine dangerosité pour les passants - je pense en particulier aux enfants - mais aussi des facilitations d'accès sur les propriétés limitrophes. J'ajoute que, compte-tenu de ces lacunes, une demande de vidéo-protection est faite. Par ailleurs, je souligne aussi le lancement d'une expérimentation d'une promenade sans poubelle, qui, loin d'être moderne, peut présenter des désagréments liés à la propreté de la Petite ceinture. Je crois qu'il y a encore beaucoup de choses à améliorer et il conviendrait que la Ville se précipite tout autant pour l'inaugurer que pour continuer de l'améliorer.

Monsieur le Maire : M. Martinez.

M. Martinez: Avec la Petite ceinture, nous sommes confrontés à de graves problèmes de sécurité. L'absence totale d'agents de surveillance a une conséquence assez fâcheuse: des jets de pierre réguliers qui deviennent de plus en plus nombreux. Une propriété située au début de la rue Desnouettes et l'immeuble Amirauté 15 ont essuyé plusieurs jets de pierre avec des bris de vitres dans l'entrée de plusieurs halls. C'est un gros souci pour les habitations qui bordent la Petite ceinture, sans parler des risques de cambriolage. Une surveillance et une vidéosurveillance sont demandées par notre Mairie d'arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire: C'est vrai que l'on ne peut pas mettre aucun agent de surveillance là-dessus. Lorsque les agents viennent uniquement pour fermer et ouvrir, ils sont prélevés sur les parcs Citroën et Brassens. Nous avions, bien sûr, demandé des renforts d'effectifs. Nous en avons eu zéro. Au moins que l'on puisse vidéo-protéger, comme nous l'avions demandé au début de la concertation. Là-dessus, M. Dargent pourrait user de son influence auprès du Préfet de police ou la Mairie puisqu'il n'y a, sur ce tronçon, aucune surveillance. Nous verrons bien ce qu'il s'y passe. Il est vrai que les clôtures n'en sont pas vraiment. Ce sont des balustrades qui ne permettent pas d'empêcher de passer vers les immeubles. Il y a déjà eu un certain nombre d'exactions.

En revanche, sur la propreté, ayant reçu, il y a quelques jours, l'adjoint au Maire sur la propreté, je lui ai demandé d'équiper la Petite ceinture de réceptacles à déchets et il m'a assuré que ceci allait être installé. L'expérimentation consistant à ouvrir la Petite ceinture sans aucun réceptacle à déchets n'a pas été concluante. Mme Ferhat.

Mme Ferhat: Mes chers collègues. Monsieur le Maire. Je voulais juste rajouter certaines notes qui m'ont été faites par les habitants du quartier. Elles posent le problème des garde-corps, pour les enfants. Il s'avère également qu'il y aurait des chiens, des gros bergers. Les habitants demandent ce qu'il est prévu de manière à ce que cela ne pose pas de problème par rapport aux enfants. Ils sont interdits et il y en a plusieurs qui se promènent sans muselière. On m'a également souligné le problème des traversées Olivier de Serres et Dantzig. Une des deux traversées se situe entre deux passages cloutés. On aurait pu prévoir de le mettre sur le passage clouté. Merci.

Monsieur le Maire: C'est une observation judicieuse mais les parcs et jardins sont interdits aux chiens. C'est stipulé dans les règlements mais comme il n'y a personne pour les faire respecter. Le problème est là. Il en va de même pour les vélos. Soit nous faisons une piste cyclable et les vélos peuvent y aller, soit nous n'en faisons pas et les vélos sont dangereux. Mme Toubiana.

Mme Toubiana: Monsieur le Maire. Je m'associe aux propos de mes collègues sur le manque de surveillance sur cette Petite ceinture et sur certains aménagements améliorés, en particulier les garde-fous à sécuriser. Pour répondre à ma collègue Mme Ferhat, évidement les chiens sont interdits dans les espaces verts, mais comme nous n'avons pas d'agent de surveillance pour y veiller... Le problème est là. Cette délibération consiste à approuver un coût supplémentaire de 73 999 €. Je vous invite à voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire: Bien. Je mets aux voix. Qui est pour? Contre? Abstention? Unanimité.

26. 2013 DASCO 182 Annulations (468.928 euros) et attributions (191.732 euros) de subventions et nouvelles conventions avec onze associations pour des projets d'animation culturels ou pluridisciplinaires mis en oeuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Monsieur le Maire: Qui veut prendre la parole? M. Brousseau.

M. Brousseau: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération DASCO 182 est le meilleur exemple de l'incapacité de la Ville à gérer cette réforme des rythmes scolaires. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir, dès juillet 2012, tiré la sonnette d'alarme sur l'impossibilité de mettre en place dans un délai aussi court, une réponse satisfaisante pour l'aménagement des rythmes scolaires dans une ville comme Paris. Les enseignants et les parents avaient crié casse-cou mais voilà, ils n'y connaissent rien. On nous avait promis - je cite le projet territorial - qu'on allait diminuer la journée de l'enfant, contribuer à la réussite éducative de tous, favoriser le développement personnel, assurer l'épanouissement intellectuel et physique, permettre son implication dans la vie en collectivité, renforcer le lien avec les familles. On arrive à quoi ? À cette catastrophe que mes collègues ont très bien décrite lors de la dernière séance d'octobre.

Dans cette délibération, on nous demande de revenir sur plus de 450 000 € de subventions attribuées à la légère, en juillet, à des associations trouvées à la hâte, qui se révèlent incapables de tenir leurs engagements car, bien évidemment, ce ne sont pas des professionnels de l'enseignement habitués à gérer des enfants au quotidien, et sur de longues périodes, en attendant d'autres délibérations, d'autres ajustements - je dirais plutôt - d'autres bricolages. Cette attitude est inadmissible, inique, insupportable. Nous parlons ici d'enfants, pas de portiques, pas de camions, pour lesquels on peut toujours revenir en arrière. Je suis attaché, plus particulièrement, au dossier des trois associations qui concernent le 15ème. Hélas, même dans ces dossiers modifiés, il demeure des erreurs et des oublis qui montrent bien que l'on est prêt à prendre n'importe qui pour faire n'importe quoi. Le croiriez-vous? Je vais vous faire sourire. L'objectif d'un de ces ateliers est de créer, de produire, un travail chorégraphique en utilisant des notions de sciences physiques, logiques, mathématiques vues en classe. On parle même, dans le projet, de la gravité, de réaction chimique. Je n'invente rien. Surtout pour des maternelles de 4 et 5 ans... Alors, de qui se moque-t-on? De vous bien sûr, et à travers vous de tous les citoyens parisiens à qui on s'évertue à cacher cette catastrophe, ce voyage en « Absurdie ».

Deux mois après la rentrée, qu'en est-il? De l'avis général, la sécurité et même la santé des élèves sont mises en danger. C'est le chaos. L'école n'est plus l'école. L'éducation n'est plus nationale et les enseignants ne peuvent plus y exercer correctement et sereinement leur métier, qui est d'abord d'enseigner à nos

enfants. Quant au personnel territorial, on a abusé d'eux. Ils sont surchargés de tâches pour lesquelles ils ne sont pas formés. Il faut rendre hommage au sens du service public de tous ces agents qui n'ont pas compté leur temps ni leurs efforts. Mais ils sont à bout et un sentiment de colère et d'exaspération grandit partout car, contrairement aux propos de l'exécutif parisien, il ne s'agit pas de modifier quelques points de détail, ni de procéder à quelques ajustements. C'est l'essentiel de la copie qu'il faut revoir. On a collé de belles étiquettes sur des coquilles vides. Il n'y a aucun contenu, si ce n'est idéologique. Entre les associations qui font défaut, les animateurs recrutés à la hâte qui démissionnent et quelques bambins effarés qui voulaient faire « danse » et qui se retrouvent dans un groupe dans lequel on leur parle de l'égalité des sexes et de la théorie des genres, c'est une véritable cacophonie. Triste spectacle d'un atelier « échecs » sans échiquier, d'une activité « danse » sans musique et de petits de maternelle qui pleurent car ils ne s'y retrouvent pas, entre les sorties à 16h30, celle à 15h, celle à 11h30, celle à 18h et j'en passe. Perte de leur repères temporels, perte de leurs repères spatiaux, et on ose nous parler de chronobiologie, de construction de l'enfant. Mais pourquoi ne pas avoir écouté et mis en place, comme le fait l'Éducation nationale, une expérimentation sur une circonscription? Sur 20 ou 30 écoles? Pourquoi avoir conduit à cette catastrophe les 662 écoles parisiennes? La lettre ouverte des directeurs d'école parisiens pose bien le problème. Le changement n'est pas, en soi, synonyme de progrès. Le changement pour le changement n'est que vacuité.

Tous, nous sommes choqués d'en être arrivés à un tel degré de non-sens, à Paris. Car maintenant, l'entêtement borné de l'exécutif les ont conduits dans l'impasse. Toutes les solutions sont mauvaises pour en sortir. La pire, pour nos enfants, serait de poursuivre le replâtrage, de continuer à nier la réalité du terrain en décidant de sacrifier toute une tranche d'âge de petits Parisiens au nom d'une idéologie dépassée. La pire, pour les contribuables, et ceux du $15^{\rm ème}$ notamment, serait la suspension de cette expérimentation en taille réelle, dont le coût faramineux et le gaspillage pharaonique ne pourra qu'attirer l'attention de la chambre régionale des comptes. Pour une bonne part, le mal est déjà fait, et cette DASCO 182 en est bel et bien l'exemple.

Monsieur le Maire: Je crois qu'il n'y a plus rien à rajouter après cela, sauf si M. Baghdad, évidemment, veut faire le contrepoint.

M. Baghdad: Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. J'admire le talent oratoire de mon collègue, et merci. Merci aussi pour la caricature. J'entends bien ce que vous dites mais dire que, du coup, l'aménagement des rythmes éducatifs, à Paris, dans le $15^{\rm ème}$, c'est uniquement - je vous cite - « aucun contenu », que c'est la catastrophe, que c'est, de l'avis général - il faudra voir comment vous le comptabilisez - « le chaos partout ». Écoutez, je veux bien entendre un certain nombre de points d'amélioration. Nous avons toujours assumé le fait que, lors d'une réforme aussi importante, quel que soit le temps dont on dispose pour la mener, il y a des ajustements à faire. Nous parlons d'ajustements sur trois associations, dans le 15ème arrondissement. Alors oui, un certain nombre d'associations n'ont pas été au niveau et il a fallu ajuster. Nous avons toujours dit qu'il fallait être réactif. Force est de constater que cette délibération montre la réactivité de la Ville de Paris, quand une association fait défaut, pour proposer d'autres solutions. Alors, que vous puissiez nous pointer du doigt par-ci par-là des améliorations, je suis prêt à l'entendre, mais dire que, de façon générale, tout va mal. Les échos que j'ai de parents d'élèves, de représentants des enseignants, c'est que, dans beaucoup de cas, cela se passe très bien, que les enfants découvrent de nouvelles activités.

Je vous rejoins sur un point sur l'aménagement des rythmes : revoir, peut-être, ce que l'on peut proposer aux petites sections de maternelle. C'est le point où les aménagements sont peut-être les plus importants qu'ailleurs parce que, dans l'élémentaire, une fois que les enfants sont dans leurs activités, cela se passe très bien, sauf quand une association ou un animateur fait défaut, mais cela reste marginal. Pour les petites sections, le sujet est différent parce que, effectivement, en considérant le rythme biologique de nos enfants, on se rend compte que des aménagements peuvent être faits. C'est aussi pour ça que le Maire de Paris a spécifié qu'il ne fallait surtout pas interrompre le moment de sieste des enfants, même s'ils avaient, derrière, une activité. C'est une vigilance qu'il faut garder sur le rythme des plus petits.

Sur le reste, mon cher collègue, malgré l'intérêt oratoire que j'ai eu à vous écouter, je trouve que votre propos est trop caricatural pour être crédible. J'entendrais vos propos si vous étiez plus précis, plus factuel.

Monsieur le Maire : M. Baghdad, M. Brousseau est d'autant moins caricatural que son intervention est fondée sur des réunions que nous avons eues fort

nombreuses. Dieu sait si cela nous a pris des heures. Vous aurez remarqué que, dans 80 % des villes de France, et même plus, la mise en place a été retardée d'un an. Il est peut-être plus intéressant d'avoir une certaine expérience des choses. M. Brousseau est par ailleurs lui-même enseignant dans une école du $15^{\text{ème}}$. Il sait de quoi il parle. Si vous aviez écouté la radio ce matin, vous auriez pris connaissance d'une consultation de France Inter sur 17 000 personnes qui montrait que 69,3 % des répondants considéraient que les activités périscolaires n'étaient pas de bonne qualité et que 72,8 % n'étaient pas favorables à la mise en place de cette réforme. Ce n'est donc pas caricatural lorsque l'on dit qu'il y a des problèmes, étant donné que la majorité des élus de France et beaucoup de votre camp, de Mme Aubry à d'autres, n'appliquent pas cette réforme.

De surcroît, nous travaillons depuis des mois là-dessus et il y a des problèmes de deux natures différentes. Les problèmes de réglage bien sûr. Nous avons encore eu une réunion avec le Maire de Paris, il y a quelques jours de cela, pour modifier les choses. Je lui ai envoyé une lettre de six pages de modifications à opérer, et nous avons reçu une réponse sur une demi-douzaine de mesures que lui-même décidait de prendre, comme ne pas réveiller, par exemple, les élèves de maternelle après trois quarts d'heure de sieste mais les laisser dormir, ce qui paraît évident. Cela avait été dit, tout ça, avant. Pourtant, cela a été fait, et ça fait des mois de perdus. Ce sont des réglages. Il y a aussi un problème de fond. Que voulons-nous faire de notre école? Cette école n'est plus la même depuis que la réforme des rythmes scolaires est mise en œuvre parce qu'il y a une confusion entre le scolaire et le périscolaire, une perte de repères pour les enfants comme pour les enseignants, une dilution de l'autorité dans l'école. On a transformé l'école, l'école de Jules Ferry, celle qui était partout la même pour tous. Maintenant, nous avons autre chose. On verra le résultat de cette politique. Elle est, pour le moment, rejetée par une très grande majorité de Français, et de Parisiens. C'est ce qu'a voulu rappeler M. Brousseau. M. Menguy.

M. Menguy: Merci Monsieur le Maire. Cette réforme des rythmes scolaires commence à virer au mauvais feuilleton, et lorsque je vois l'attitude de M. Dargent pendant que notre collègue parle, je comprends mieux l'incapacité de la gauche parisienne à écouter, pas forcément les élus UMP du 15ème - puisque ça fait longtemps que l'on sait qu'ils ne les écoutent plus - mais une écrasante majorité d'enseignants, de directeurs d'écoles, d'animateurs, d'agents municipaux, de parents même, qui se sont exprimés depuis des mois et des mois,

et M. Baghdad, vous ne pouvez pas nier cette réalité. Vous ne pouvez tellement pas la nier que la manifestation et la grève qui doivent avoir lieu le 14 novembre prochain sont de nouveau un rappel qu'il y a un problème. Il y a des endroits où cela se passe bien, mais vous ne pouvez pas dire, par angélisme ou naïveté, que, globalement, tout se passe bien, comme Bruno Julliard l'a fait le jour de la rentrée scolaire. Vous ne pouvez pas nous dire que vous n'avez pas d'éléments école par école. Vous en avez M. Baghdad. Le Maire du 15 ème en a envoyé au Maire de Paris. Nous avons communiqué récemment - je n'évoquerai pas la campagne des municipales pour ne pas agacer M. Dargent, ce serait trop dommage - avec des cas précis, école par école, sur tout Paris. C'est donc une espèce de malhonnêteté intellectuelle de votre part de dire que vous n'avez pas de cas précis école par école, parce que les témoignages pleuvent. Ils pleuvent pour dire que cette réforme a été mal préparée. Ils pleuvent pour dire que la rentrée s'est mal passée. Ils pleuvent pour dire que les parents sont inquiets car ils n'ont pas l'information nécessaire sur qui s'occupe de leurs enfants. Vous ne pouvez pas le nier, M. Baghdad, parce que c'est la réalité de ce qu'il se passe à Paris.

Vous nous dites que des aménagements vont être prévus pour les maternelles, mais M. Baghdad, nous sommes au mois de novembre. La rentrée a eu lieu il y a deux mois. Il est quand même un peu tard pour l'intérêt de nos enfants, de venir comme ça, de façon naïve, nous dire que des aménagements vont avoir lieu pour les maternelles. Que n'avez-vous écouté les gens, avant l'été, pointer déjà ces problèmes. Vous nous dites, ou en tout cas votre majorité se plaît à expliquer que tout va bien, que des ajustements ont lieu. Cette délibération est un triste aveu. C'est l'aveu que rien n'a été prêt. Nous n'avions pas d'information sur les associations. Nous n'avions pas d'information sur le choix de ces associations. Nous n'avions pas d'information sur les animateurs qui ont été recrutés par ces associations. Nous n'avions pas d'information sur le déroulé exact de ces ateliers. Nous n'avions pas d'information sur les critères qui ont présidé à l'évaluation des montants des subventions affectées à ces associations. Et qu'avons-nous ici? Une espèce de jeu de bonneteau avec l'intérêt des enfants où vous retirez des dizaines de milliers d'euros à des associations qui n'ont pas fait le job, pour de mauvaises ou de bonnes raisons. Mais elles n'ont pas fait le job. Et vous arrivez avec cette délibération au mois de novembre, alors que, si vous aviez pris le temps de préparer cette réforme, nous n'aurions pas à corriger vos propres erreurs.

Cette délibération appelle à deux inquiétudes. D'abord, combien de délibérations et de retraits de subventions de ce type allons-nous devoir étudier dans les prochaines séances des conseils d'arrondissement et des conseils de Paris? Première question. Deuxième question: puisque ces délibérations parlent d'associations qui ont fait défaut, combien y a-t-il, en tout, d'associations sur tout Paris et combien vont encore faire défaut dans les prochaines semaines? Cette délibération, c'est l'aveu de votre impréparation et de votre amateurisme, qui a conduit à faire de nos enfants des cobayes, à faire des enseignants des figurants, et à faire des parents, à moyen terme, des tiroirs-caisses. Lorsque vous nous abreuvez de demandes de subventions complémentaires pour des ateliers dont on ne sait encore pas comment ils vont être constitués, comment ils vont être assurés, comment vous allez assurer le remplacement d'animateurs qui ne viendront pas, comment vous allez assurer le transport et l'accompagnement des enfants avec des accompagnateurs qui ne sont même pas recrutés et dont on ne sait pas, encore une fois dans ces délibérations, ce qu'il va encore en être.

La vérité, M. Baghdad, c'est que, plutôt que de vous draper dans vos certitudes, comme la gauche parisienne le fait systématiquement, plutôt que de décider que la vérité ne vaut que parce que c'est la vôtre, il faut faire la preuve d'un peu plus d'humilité et savoir écouter les gens, non pas comme M. Dargent le fait systématiquement, mais de la façon la plus simple possible. Plutôt que de faire des gesticulations oratoires, vous devriez aller à la rencontre des parents, des familles, des enseignants, des directeurs et même des animateurs qui constatent, eux, que cette réforme ne fonctionne pas.

Monsieur le Maire: Oui Mme Lalem.

Mme Lalem: Merci Monsieur le Maire. M. Menguy, lorsque vous souhaitez que nous puissions avoir un minimum de débat, de dialogue et de travail sur des questions aussi importantes que celle-là, il faudrait d'abord avoir une attitude un tant soit peu respectueuse. Ne nous traitez pas de malhonnêtes intellectuels. C'est absolument scandaleux et inadmissible. Nous connaissons votre positionnement depuis plus de six mois.

Monsieur le Maire: Beaucoup plus Mme Lalem.

Mme Lalem: Beaucoup plus probablement. Moi je vous ai écouté, dans cette instance, en parler depuis au moins six mois, dire les mêmes choses, et, au

moment où il y a des propositions de modifications et d'améliorations - ce qui était dit et prévu dès le départ - sur un dispositif d'une telle ampleur, d'un tel enjeu, en s'appuyant sur les remarques des uns et des autres, en s'appuyant sur un travail qui est fait aussi, par les élus de gauche de cet arrondissement qui ont rencontré l'ensemble des acteurs, qui ont aussi regardé là où il fallait intervenir de manière importante, il faut le saluer et non pas reprendre la même rengaine, les mêmes positions et les mêmes critiques qui deviennent, à force d'être répétées, inaudibles.

Je voulais également vous dire, M. Brousseau, que j'ai entendu ce que vous avez dit mais qu'à un moment donné, vous avez pris un exemple et je n'ai plus compris ce que vous vouliez dire, et j'aimerais bien que vous puissiez me préciser cet argument que vous avez mis en avant. Le seul exemple que vous avez mis en avant était celui de ce travail autour de la question de l'égalité des sexes. Est-ce que cela vous paraît scandaleux, inadmissible, que l'École de la République, à un moment donné de l'évolution des enfants et en tenant compte de celle-ci, de leur construction identitaire, et avec des acteurs formés, puisse travailler sur l'ensemble de ces questions qui sont aussi des enjeux de société de premier ordre, dans une société où une femme est tuée tous les deux ou trois jours par son conjoint. Oui, cela a à voir car on construit nos enfants sur un rapport de domination, sur un rapport inégalitaire, et déconstruire ce rapport suppose que l'on travaille aussi très tôt, dès les premières étapes de l'enfance et de l'adolescence, pour se prémunir de ces comportements violents qui peuvent, à l'âge adulte, survenir, et pour se prémunir de tous les stéréotypes qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans notre société. Ces questions-là ne sont pas, pour moi, des questions mineures, et elles sont encore moins scandaleuses.

Cher collègue, soyez donc à l'image de ce qui est en débat, c'est-à-dire une problématique qu'il faut adapter en tenant compte de sa faisabilité sur le terrain, avec sérieux, responsabilité, et en évitant les amalgames et les anathèmes.

Monsieur le Maire : Oui, l'anathème n'est peut-être pas du côté auquel on pense. Mme Lalem a présenté sa position, qui est d'être favorable à la théorie du genre et à l'enseignement de la théorie du genre dans les écoles du 15ème. Elle l'a exprimé très clairement. Une précision car vous avez été mis en cause ?

M. Menguy: Monsieur le Maire, comme j'ai été gravement mis en cause par Mme Lalem, qui dénonce le fait que je dise que la gauche est coupable de malhonnêteté intellectuelle. Mme Lalem, vous faites partie de l'exécutif parisien, donc j'imagine que vous avez un peu suivi le dossier pour intervenir dessus. Puisque vous ne faites pas partie de ceux qui font preuve de malhonnêteté intellectuelle, à combien est-ce que la réforme des rythmes scolaires se chiffre-t-elle? Quel est le montant exact qu'elle va coûter à la Ville de Paris? Vous ne savez pas? C'est normal. Je serais curieux de savoir, Mme Lalem, comment vous financez les 1000 € de subventions par école parisienne, ce qui fait à peu près un demi-million d'euros. Je suis curieux de savoir comment vous remplacerez les animateurs qui font défaut dans les écoles. Je serais également curieux, Mme Lalem, de savoir pourquoi M. Dargent, en début de séance, a expliqué qu'il fallait suivre ce qui était dit dans les CICA, alors que Mme Brossel avait dit que, lorsque les classes devaient être préservées pour les enseignants, elles ne feraient pas l'objet d'ateliers de l'ARE, alors que c'est exactement le contraire de ce que vous avez fait Mme Lalem.

Alors, à un moment donné, lorsque tout cela s'accumule, et que votre groupe ne veut pas entendre la réalité du terrain, et bien, oui, je dis que votre groupe fait preuve d'une grave malhonnêteté intellectuelle. Vous ne pouvez pas, à longueur de temps, nous dire que tout va bien, alors que la réalité du terrain dit exactement le contraire, que c'est une réforme majeure pour les enfants de Paris et du $15^{\text{ème}}$, et que vous êtes incapables de nous donner le montant exact de ce que va coûter cette réforme. Vous avez ouvert un puits sans fond, Mme Lalem, vous, tout l'exécutif parisien et votre majorité, qui va coûter des millions d'euros à la collectivité et aux familles parisiennes, pour un service qui est loin du compte, qui, potentiellement, n'apportera rien aux enfants, et qui ne respecte même pas le décret de votre propre ministre, Vincent Peillon. Alors Mme Lalem, plutôt que de nous donner des leçons de respect, respectez au moins les enfants parisiens.

Monsieur le Maire : Merci M. Menguy. M. Baghdad.

M. Baghdad: Oui Monsieur le Maire. Très rapidement pour dire que l'on peut s'envoyer des mots, trouver de la malhonnêteté intellectuelle de-ci de-là, l'enjeu n'est pas là. En revanche, par rapport à ce que vous dites, M. Menguy, je m'interroge. Vous dites que vous n'avez aucune information sur les associations, sur ce qu'elles allaient faire etc. Pourtant, si je me souviens bien M. Menguy,

votre majorité a voté toutes les délibérations qui avaient trait aux subventions destinées aux associations. Vous nous dites que vous n'avez aucune information. Dans ce cas-là, vous votez les yeux fermés, en faisant toute confiance? Soit vous faites confiance, soit vous ne faites pas confiance. Soit vous avez l'information, soit vous n'avez pas l'information.

Monsieur le Maire: Mme Lalem, allez-y.

Mme Lalem: J'aimerais simplement dire à M. Menguy que, comme à son habitude dans ses réactions et ses interpellations, il est dans des excès inacceptables et inadmissibles, et donc sans intérêt. Sachez-le.

Monsieur le Maire : Bien. Mme Malherbe, pour répondre aux orateurs, si elle l'estime nécessaire.

Mme Malherbe: Pour revenir au cœur du sujet, comme l'a dit mon collègue M. Brousseau, cette délibération est encore la preuve, s'il en fallait, que cette réforme des rythmes scolaires aurait dû être sérieusement pensée. Comme le signalait M. Menguy, si le choix des associations avait été fait avec finesse, et si les mairies d'arrondissement avaient pu avoir la main sur ce choix, nous n'aurions pas à délibérer ce soir. Je vous invite donc à ne pas cautionner les décisions actives et brouillonnes de M. Delanoë et de Mme Hidalgo, et de voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire: Bien. Je mets aux voix. Qui est pour? Contre? Abstention? Merci

27. 2013 DJS 429 Conventions avec 13 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

28. 2013 DFPE 438 Subventions (14.000 euros) et conventions avec huit associations concernant le projet Paris Collèges Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci

29. 2013 DJS 136 Subventions (33.600 euros) à seize associations du $15^{\rm ème}$ arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

30. 2013 DJS 452 Subvention (2.000 euros) à l'association Animômes de Beaugrenelle (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

31. 2013 DJS 466 Subvention (5.000 euros) à l'association sportive Paris Team 75 (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

32. 2013 DUCT 143 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Foyer Grenelle-Centre social (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

33. 2013 DUCT 163 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Visemploi.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

34. 2013 DUCT 174 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Toit Pour Tous (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

35. 2013 DUCT 176 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Centre Corot.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

36. 2013 DUCT 186 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Cap Mariage (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

37. 2013 DUCT 191 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Relais Frémicourt (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

38. 2013 DUCT 197 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Equipe Saint Vincent Alpha XV Paris.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

39. 2013 DUCT 200 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Août secours alimentaire (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

40. 2013 DUCT 193 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Ecritures buissonnières (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

41. 2013 DAC 710 Subvention (50.000 euros) et avenant n°2 avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

42. 2013 DU 313 Dénomination d'une voie "rue Marie Skobtsov" (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

43. 2013 DU 314 Dénomination d'une voie "esplanade du Capitaine Henri Pierret" (15ème).

Monsieur le Maire: Je mets aux voix tous ces projets de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ils sont tous adoptés. Maintenant, nous passons à la deuxième partie de notre conseil avec un certain nombre de vœux.

48. VXV2013212 Voeu au Maire de Paris relatif à sa décision de créer des structures d'hébergement pour Roms dans l'ouest parisien, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Sylvie CEYRAC, Hubert MARTINEZ, Gérard d'ABOVILLE, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Mme Ceyrac.

Mme Ceyrac: Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Au dernier conseil de Paris des 14 et 15 octobre, un vœu présenté par Mme Trostiansky et adopté par la majorité du Conseil de Paris demandait que dès cet hiver, des structures d'hébergement pérennes ou des logements vacants soient mis à disposition de l'État afin d'accueillir des familles vivant en campement et ce, dans tous les arrondissements de Paris. Le nombre de logements dans le 15ème étant déjà

insuffisant pour répondre à nos plus de 8 000 demandes, dont certaines très anciennes, les foyers d'hébergement d'urgence et de stabilisation étant déjà nombreux dans notre arrondissement, les élus de la majorité du 15ème souhaitent que le Maire précise ses intentions et les emplacements éventuellement retenus dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire: Bien. Je vais répondre à cette question Mme Ceyrac. Ceux qui étaient présents à ce Conseil de Paris se souviennent que les membres du Parti communiste, ralliés par Mme Hidalgo à sa cause, avaient déposé un vœu prônant l'installation d'un village d'insertion pour Roms dans le 16ème. Quelle ne fut pas notre surprise de voir ce vœu repris par l'exécutif municipal en l'étendant à tout Paris et - c'est précisé dans le vœu de l'exécutif - notamment aux arrondissements de l'ouest. Pourquoi ce « notamment aux arrondissements de l'ouest » ? Curieux quand on dit qu'on va l'étendre à tout Paris.

D'abord, ça ne colle pas tout à fait avec la position du Ministre de l'Intérieur, qui a déclaré souhaiter l'insertion des Roms - je le cite - en Roumanie - pas dans le $16^{\grave{e}me}$, ni dans les autres arrondissements - puisqu'ils ont -je continue à le citer - « des modes de vie extrêmement différents des nôtres ». Il a d'ailleurs confirmé cette position à l'Assemblée nationale la semaine dernière, en répondant à mon interpellation sur le sujet de l'examen du budget de la sécurité. Il est vrai que l'Europe a déjà consenti 16 Milliards € de crédits, pour y parvenir, à la Roumanie et à la Bulgarie. On peut supposer la position de Mme Hidalgo assez différente, comme, d'ailleurs, elle l'a exposé dans l'affaire Leonarda, quand le Président de la République lui-même ne proposait que le retour de la jeune fille, et qu'elle a suggéré que toute la famille en question revienne.

Notre position - et nous l'assumons également - est absolument inverse puisque nous avons d'ailleurs déposé, lors du dernier conseil de Paris, un vœu, rejeté par la majorité municipale, évidemment, appelant le Maire de Paris et le Préfet de police à présenter un plan global et concerté contre la délinquance d'origine roumaine, en s'appuyant notamment sur l'établissement des arrêtés antimendicité agressive, indispensable pour identifier les réseaux mafieux qui exploitent, une collaboration renforcée avec la police roumaine avec l'appui de l'Union européenne pour démanteler ces réseaux, l'évacuation systématique des campements de Roms situés sur le domaine public de la Ville de Paris, et bien

évidement la non-intégration de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace Schengen, au 1^{er} janvier prochain.

Le vœu de ce soir exige des précisions sur la politique menée par la Ville, envers cette population qui constitue - je cite les chiffres du Préfet de police et du procureur - 10 % des défèrements à Paris, la moitié des mis en cause étrangers, avec une moyenne de 11 délits commis par individu. 80 % sont mineurs - on peut d'ailleurs dire que ce sont des mineurs autant victimes qu'auteurs. La situation est tellement grave que le Procureur de la République de la Ville de Paris a convoqué, il y a une quinzaine de jours, tous les Maires d'arrondissement, sur ce sujet. Voilà trois semaines d'ailleurs, ce n'est pas moins de 35 organisateurs de jeux de bonneteau interpellés quai Branly. Sur ces 35 joueurs de bonneteau, 35 Roms, dont un seul a malheureusement pu être mis en détention provisoire. La Justice reconnaît être incapable de traiter ce fléau dont se plaignent chaque jour auprès de moi et auprès de beaucoup d'entre vous - je le sais - les habitants du $15^{\dot{e}me}$ qui n'en peuvent plus, dans un certain nombre de quartiers, d'être dépouillés aux distributeurs de billets, de se faire cambrioler, d'être l'objet de mendicité agressive, de voir des enfants en bas âge être exploités dans des conditions infâmes, d'être victimes de vols à la tire ou à l'arrachée, de violences physiques, d'escroqueries à la charité ou de ventes à la sauvette, et j'en oublie certainement.

Venant d'être élu à l'Assemblée nationale vice-président et co-rapporteur de la mission d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire, j'ai fait inscrire cette question extrêmement grave - l'implantation des réseaux mafieux et notamment des Roms - à l'ordre du jour de nos travaux parlementaires.

Maintenant, il faut que l'exécutif municipal, M. Delanoë, Mme Hidalgo, éclairent les habitants du $15^{\rm ème}$ sur ce vœu qu'ils ont fait adopter par le Conseil de Paris il y a quinze jours, visant à insérer les Roms dans les arrondissements de l'ouest. Je voudrais savoir ce qu'ils entendent par « structure d'hébergement pérenne pour Roms » dans l'ouest parisien. Est-ce un village d'insertion ? Où est-il localisé dans notre arrondissement ? Est-ce à proximité, par exemple, de l'aire de stationnement de 50 caravanes de gens de voyage que Mme Hidalgo – on s'en souvient – voulait implanter face au Ministère de la Défense. Elle n'y a d'ailleurs pas totalement renoncé puisque c'est encore au PLU. Ca peut très bien revenir

dans quelques semaines, voire dans quelques mois – si vous voyez ce que je veux dire. Quel accompagnement social sera mis en œuvre? Où les enfants seront-ils scolarisés, alors que toutes les classes sont déjà surchargées – on est à une moyenne de 28 enfants par classe dans le $15^{\grave{e}me}$? Combien de logements sociaux leur seront attribués alors que le $15^{\grave{e}me}$ compte 9 000 demandeurs, parfois depuis des années? Les Roms auront-ils la priorité, en matière de logement? Toutes questions auxquelles il paraît indispensable que répondent le Maire de Paris et sa Première adjointe afin que les habitants du $15^{\grave{e}me}$ soient tout à fait éclairés. Nous reprendrons donc ce vœu dans les mêmes termes – Mme Ceyrac soyez rassurée – au prochain Conseil de Paris. Y a-t-il des interventions? M. Dargent pour explication de vote.

M. Dargent: Oui. Avec quelques éléments, nous ne prenons pas part au vote sur ce vœu pour un certain nombre de raisons. En matière de structures d'hébergement, le 15ème est dans la moyenne de Paris. Premier élément factuel. Le seul Espace Solidarité Insertion qui est destiné aux familles est géré par Emmaüs rue Georges Pitard. Je signale qu'il accueille des Roms, parmi de nombreuses familles, sans qu'à ma connaissance, cela pose de problème particulier. Il en va de même pour les deux appartements du 15ème qui sont occupés par des familles et qui sont gérés par l'association Coup de main. Pour l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, il faut trouver des locaux, un porteur de projets associatifs, soumettre le projet à l'État qui reste le financeur. Tout ça est un long processus. Dans tous les cas, l'association doit évidemment établir des liens avec la Mairie d'arrondissement. Le 15ème, qui accueille - je parle sous contrôle de Mme Lalem - des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence, connaît bien ce système. N'ayons donc pas l'air, ici, de découvrir un certain nombre de choses.

À écouter M. Goujon, j'avais le sentiment que le premier responsable du sentiment d'insécurité dans le $15^{\text{ème}}$, c'était lui-même. Notre sentiment n'est pas là. Le point important, c'est que les processus d'insertion permettent, seuls, de lutter efficacement contre l'installation de campements et contre les phénomènes de gênes dans l'espace public et de délinquance qui peuvent y être liés. Il faut prendre cette question au sérieux en essayant - mais je sens que je prêche dans le désert pour l'ensemble de cette assemblée - de le faire de façon responsable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pour explication de vote, Mme Ceyrac.

Mme Ceyrac : Je remercie notre collègue, M. Dargent, de sa réponse qui montre une fois de plus qu'il sait lire ses papiers mais qu'il ne sait pas aller sur le terrain.

Monsieur le Maire: M. Martinez. C'est pour une information complémentaire? Vous intervenez en tant qu'adjoint? Allez-y.

M. Martinez: Je souhaitais apporter une petite précision concernant les plaintes relevées en 2013 par la Mairie du 15ème arrondissement. Alors qu'en 2012, nous avions reçu 38 plaintes, à ce jour, c'est 71 plaintes que la Mairie a reçues. Tous les quartiers sont touchés, en particulier, curieusement, Dupleix - La Motte-Piquet, 25 plaintes, Emeriau - Zola, 13 plaintes. Petite précision encore, en matière de cambriolages, je rappellerai cette tendance du pic de cambriolages au mois de février 2013 qui a atteint les 133 % d'augmentation dans le 15ème arrondissement, ce qui a motivé un déplacement précipité du Préfet de police au commissariat central pour savoir ce qu'il se passait. Tout ceci est dû, en grande partie, aux Roms, à leur agressivité, aux vols, aux cambriolages. Je terminerai en disant que les habitants sont de plus en plus exaspérés par ce problème qui touche en priorité les personnes âgées.

Monsieur le Maire: Plusieurs centaines de Roms ont d'ailleurs été interpellées par les services de police depuis le début de l'année. Malheureusement, tout ce que l'on réussit à faire, c'est leur remettre une OQTF, une obligation de quitter le territoire français, avant qu'ils ne disparaissent dans la nature.

Je peux vous assurer que si le Procureur de la République nous convoque pour nous parler de ce problème, c'est parce que, justement, il n'arrive pas à maîtriser la situation, et que c'est extrêmement grave. Il faut que la Justice soit beaucoup plus ferme, plus sévère, et que les conventions internationales avec la Roumanie donnent des résultats, et que les Roms s'y insèrent. Les citoyens européens n'ont pas droit de voler, de piller, et de provoquer des désordres sociaux. Il faut les expulser, M. Dargent.

Je mets au vote. Qui est pour ce vœu? Qui est contre? Mme Sandoval est contre. C'est bien noté. Qui ne prend pas part au vote? La gauche.

49. VXV2013213 Voeu au Maire de Paris relatif à la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève présenté

par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Jacqueline MALHERBE, Gérard d'ABOVILLE, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : M. Menguy le présente.

M. Menguy: Merci Monsieur le Maire. Un nouveau préavis de grève a été déposé pour le 14 novembre. Comme le vœu l'explique et comme la réglementation le prévoit, le service minimum d'accueil peut et doit être mis en place dans les écoles touchées. Comme à chaque fois, le Maire de Paris nous dit qu'il ne peut pas le mettre en place pour des problèmes de recrutement d'encadrants, j'imagine que, vu la démonstration de force pour recruter des animateurs en un temps record pour l'ARE, la Ville de Paris, ce coup-ci, pourra le faire de façon compétente. Le vœu a donc pour objectif que le Maire de Paris puisse mettre en place ce service minimum et que, pour une fois, les parents aient des informations présentées dans des délais suffisants, pour cette grève du 14 novembre.

Monsieur le Maire: Merci pour cette présentation succincte. Mme Malherbe pour répondre.

Mme Malherbe: Comme le disait M. Menguy, nous allons faire face à une déferlante de grèves qui vont mettre à mal les parents et les enfants, déjà bien déstabilisés par la réforme des rythmes scolaires. Il est vraiment impératif que le SMA soit mis en place dans toutes les écoles qui le nécessitent. La Mairie de Paris sait trouver du personnel, comme le disait M. Menguy, lorsqu'il s'agit des rythmes scolaires. Elle n'est d'ailleurs pas très regardante sur sa qualité. Paradoxalement, elle dit manquer d'animateurs lorsqu'il s'agit d'appliquer le SMA qu'a mis en place le gouvernement Sarkozy. Je vous demande de voter oui à ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien. M. Baghdad pour une explication de vote.

M. Baghdad: Oui Monsieur le Maire, pour vous indiquer que nous ne prenons pas part au vote de ce vœu, avec deux éléments de réponse. Vous dites que la réglementation doit être respectée. La loi sur le SMA dit que c'est sur les personnels de l'Éducation nationale qu'un service doit être fait et non pas sur les personnels de la Ville. C'est une première nuance. Le SMA, comme il l'était souligné au début de ce conseil d'arrondissement, doit être fait dans les bonnes

conditions pour les enfants. Cela a été dit pour les crèches, que l'on ne pouvait pas organiser un SMA « comme ça », qu'il fallait avoir du personnel qualifié. C'est la même chose pour les écoles. Il faut un personnel qualifié et volontaire qui puisse accueillir... Vous n'aurez pas la fin de la réponse puisque vous me coupez la parole.

Monsieur le Maire: Terminez M. Baghdad... Je pense que vous n'avez pas été aussi sévères - pas vous mais l'exécutif municipal - en ce qui concerne le contrôle de la qualité des personnels qui venaient faire les ateliers dans les écoles. Je soumets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien, il est adopté.

Quelques informations, pour terminer, concernant nos prochaines séances. Le conseil, cette année, se tiendra pour la dernière fois le 9 décembre prochain. Je vous rappelle la cérémonie du 12 novembre, à 18h30, pour célébrer le 11 novembre avec la mise en lumière du monument aux morts restauré.

La séance est levée.

Le Député-Maire du XVème arrondissement,

Philippe GOUJON